

Articles du blog

Les derniers articles du blog

Tous les articles du blog

[Format grille](#) - Format articles complets

[Affaire Denis Robert, tirage au sort des élus... Entretien sur France Soir](#)

Mar 24, 2024

Affaire Denis Robert, proposition de tirage au sort des élus, influence des grandes fortunes sur les médias hexagonaux

Merci aux amis de francesoir.fr pour leur nouvelle invitation :

« *ENTRETIEN ESSENTIEL - Figure de l'opposition au référendum de 2005, inlassable promoteur d'une Constitution citoyenne, Etienne Chouard est de retour sur le plateau de France-Soir pour un tour d'horizon de la situation politique française. Selon lui, les citoyens ne peuvent plus avoir confiance dans les institutions politiques et médiatiques. L'ancien professeur s'exprime également sur l'affaire Denis Robert. En 2019, lors d'une interview accordée au site Le Média, le journaliste avait posé à Etienne Chouard des questions très éloignées de ses sujets d'étude, ce qui lui avait valu d'être auditionné par la police et harcelé sur les réseaux sociaux. Etienne Chouard, modèle - de plus en plus rare de nos jours - d'honnête homme, confie pourtant ne pas en vouloir au fondateur de Blast.* »

[Ouvrir la vidéo](#)

https://twitter.com/france_soir/status/1765045858561671575

[Essai pour un contrôle populaire des institutions - DÉFINITION, FORCE ET ENJEUX DE LA CONSTITUTION : pourquoi nous sommes complètement fous de ne pas nous y intéresser en priorité absolue \(3 vidéos intégrales et texte\)](#)

Mar 12, 2024

Chers amis,

Je récapitule, sur ma chaîne et dans ce billet, les vidéos que j'ai conçues et publiées pour [Une Nôtre Histoire](#) pour faire le point sur la démocratie et les institutions, en insistant évidemment sur l'importance prioritaire d'un processus constituant populaire et permanent (PCPP).

La nouveauté, ici, c'est que **TOUS les ENJEUX POLITIQUES sont présentés en une seule vidéo de 53 minutes** (la troisième).

Je joins à ces trois vidéos **le texte** correspondant, pour ceux qui préfèrent lire.

Bonne lecture.

Les vidéos ci-dessus reprennent, un à un, les points cités dans le texte ci-dessous :

DÉMOCRATIE ET INSTITUTIONS
A la recherche de NOTRE CAUSE COMMUNE :
instituer nous-mêmes la puissance politique qui nous manque

**ESSAI POUR UN CONTRÔLE POPULAIRE DES
INSTITUTIONS**

et par voie de conséquence, un contrôle populaire des lois et de l'application des lois :
un contrôle populaire de la police, de la justice et de l'armée, des fonctionnaires,
des médias, de la monnaie, de la science, des services publics...
Donc un contrôle populaire permanent de tous les représentants du peuple.

Extrait :
FORCE ET ENJEUX DE LA CONSTITUTION

Salut ☐

« **Démocratie et Institutions** », premier épisode d'une série de courtes vidéos (5–10 min) sur le thème « **une démocratie, ça s'institue** », qui vont utiliser un format un peu particulier : je tourne tout ça chez moi, tranquillement, tout seul, je parle à une machine, je n'ai pas l'habitude, ce n'est pas facile, il faut régler plein de problèmes techniques en direct, ce qui me déconcentre beaucoup, mais cette façon de faire me donne la possibilité de m'accompagner avec un plan, qui pourra vous aider à fixer vos idées, à suivre mes raisonnements, à garder une vue d'ensemble sur points étudiés ; et puis moi aussi, ce plan va m'aider : à ne rien oublier et à prendre les choses dans l'ordre... Enfin on verra, vous me direz si c'est pénible ou si ça va.

Plus que jamais, **nous avons besoin d'une cause commune, sur laquelle nous pourrions fonder notre coexistence pacifique durable. Au lieu de ça, pour l'instant, nous nous déchirons, nous nous disputons sans arrêt selon des clivages partisans : les partis nous jettent les uns contre les autres, on dirait qu'il nous est impossible d'éviter la zizanie**, et même, ces temps-ci, l'hystérie fanatique... Toutes ces disputes pour rien, pour absolument rien, puisque ce n'est jamais nous qui voterons les lois...

Je prends souvent **l'image de la prison** : je nous vois comme **des prisonniers (politiques)** dans une cellule, tous agrippés aux barreaux de la fenêtre, en regardant le monde libre dehors à travers des grilles et en **nous disputant pour savoir ce qu'il faudrait faire** dans ce monde extérieur : « il faut aller à gauche » disent les uns, « pas du tout il faut aller à droite ! » répondent les autres, « salauds d'extrémistes, c'est au centre qu'il est urgent d'aller ! », etc. Et personne d'entre nous ne prête la moindre attention au fait que **ces DISCUSSIONS LÉGISLATIVES (à propos des lois qu'il faudrait voter) sont parfaitement STÉRILES puisque, de toutes façons, CE N'EST PAS NOUS QUI DÉCIDONS**, ce n'est pas nous qui votons nos lois. **Et pendant ce temps, derrière nous, la porte de la prison (que nous négligeons sottement) est ouverte** : elle n'est pas fermée à clef, il suffirait de la pousser pour s'évader. Mais elle est lourde, c'est vrai, et elle donne l'impression d'être fermée : aucun individu, ni même aucun parti, ne peut la pousser à lui seul : il faut nous y mettre tous ensemble, vraiment ensemble, oubliant quelque temps nos disputes législatives pour nous unir dans un moment constituant : ainsi **unis, nous pourrions nous évader sans difficulté. Et puis, une fois libres, on disputera dehors pour savoir ce qu'il convient de faire, sans doute « loi par loi » et pas en bloc comme aujourd'hui.**

Ce moment très important, où nous allons pousser **ensemble** sur la porte de notre prison pour en sortir, c'est « **le processus constituant** », ce moment où les individus d'une population (même toute petite,

comme des gilets jaunes sur leur rond-point ou les villageois d'une commune) **réfléchissent ensemble et décident des règles de leur représentation**. Ces règles de représentation qui « constituent » des êtres humains en un « peuple » s'appellent leur « constitution ».

Et voilà donc cette cause commune, que je cherche depuis 2005 et que j'ai trouvée : ce qui nous rassemble, c'est **notre impuissance politique** ; que nous soyons de gauche, de droite, du centre ou d'ailleurs, **nous ne pouvons décider de rien**, nous ne sommes pas citoyens, nous n'avons pas de constitution digne de ce nom. Et **notre cause commune, c'est d'apprendre à instituer nous-mêmes la puissance politique qui nous manque** pour imposer la paix, la justice et la prospérité.

* * * * *

Alors, à quoi sert une constitution ? Pour vivre ensemble en paix, sans craindre « la loi du plus fort », les sociétés humaines ont imaginé et mis en place des INSTITUTIONS, c'est-à-dire des règles supérieures qui s'imposent à tous, et notamment aux plus forts, pour empêcher chacun de nuire au bien commun. Ces institutions mettent donc en place **des pouvoirs utiles** (pour produire le droit), **mais aussi très dangereux** : pour nous protéger aussi contre les pouvoirs abusifs, les institutions servent donc (et c'est même sans doute leur fonction la plus importante) à **limiter et contrôler les pouvoirs**.

Théoriquement, c'est une sacrée bonne idée : **créer une puissance publique plus forte que le plus fort d'entre nous, pour empêcher les forts de dominer arbitrairement (injustement) les faibles, tout en interdisant aux pouvoirs institués d'abuser de leur pouvoir**, tout ça pour servir le bien commun (les intérêts de tous), ça devrait bien fonctionner.

Et pourtant, ça ne fonctionne pas du tout... C'est parce que CETTE IDÉE GÉNIALE DE CONSTITUTION NE PEUT FONCTIONNER **QUE SI L'ON ÉVITE ABSOLUMENT QUE CES RÈGLES SOIENT ÉCRITES PAR CEUX DONT LA CONSTITUTION EST CENSÉE NOUS PROTÉGER...**

Sinon, si on laisse les plus forts (ou les représentants) écrire les institutions, la force des forts va être encore redoublée par la puissance publique qui sera mise à leur service au lieu d'être mise au service du bien commun. Et alors le risque d'arbitraire et d'injustice va redoubler au lieu de disparaître.

Et c'est précisément la situation actuelle des peuples du monde entier.

Ce sont donc les simples citoyens (ceux qu'on appelle souvent « le peuple ») qui devraient impérativement contrôler leurs propres institutions : le contrôle des institutions doit être **POPULAIRE ET PERMANENT**.

Je vais donc plaider, dans cette série de vidéos, pour un contrôle populaire des institutions, au plus haut niveau du droit, ce qui entrainera naturellement, mécaniquement, par voie de conséquence, **le contrôle populaire** de tous nos **représentants** (les élus, les ministres, le président, les maires, tous les fonctionnaires...), le contrôle populaire de tous les **pouvoirs** (la police, la justice, l'armée, les médias, la banque, la science...), et le contrôle populaire de toutes les **normes** de droit (les lois, les décrets, les arrêtés, les ordonnances, les traités...).

Il s'agit, pour que les droits théoriques deviennent enfin des droits réels, d'**instituer nous-mêmes « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »**.

On va tâcher, dans cet essai, d'inviter chacun à d'abord **COMPRENDRE CE QUI NE VA PAS (A)** en matière institutionnelle, puis à **CONNAÎTRE LES ALTERNATIVES (B)** institutionnelles, et enfin à **AGIR** © en matière institutionnelle :

* * * * *

A - COMPRENDRE CE QUI NE VA PAS : LE PIÈGE INSTITUTIONNEL

Pour comprendre « ce qui ne va pas » en matière institutionnelle, il faut d'abord comprendre comment les institutions devraient fonctionner, **qu'est-ce qu'une bonne constitution (1)**, et ensuite décrire les **graves problèmes de société qui naissent—ou perdurent—du fait d'une mauvaise constitution**

(2) :

1 - QU'EST-CE QUE LA CONSTITUTION ?

En rédigeant librement une constitution commune, en décidant souverainement comment elle veut être représentée politiquement, **une multitude** devient **un peuple**.

Une constitution digne de ce nom peut être vue comme **un « contrat social »** (a) doté d'une force juridique supérieure et présentant des enjeux politiques majeurs, et ce contrat doit respecter quelques **grands principes** (b) que tout citoyen digne de ce nom devrait connaître :

a - UN CONTRAT SOCIAL ENTRE CEUX QUI VEULENT ÊTRE REPRÉSENTÉS fixant les règles de leur représentation

Une constitution est une règle supérieure commune acceptée par tous—d'abord au départ et ensuite chaque fois qu'elle est corrigée—pour aider les individus à ne pas s'entretuer et même à vivre en paix malgré les inévitables oppositions d'intérêts parfois très contradictoires.

On l'a dit en introduction, pour vivre ensemble en paix, sans craindre « la loi du plus fort », les sociétés humaines ont imaginé et mis en place des INSTITUTIONS, c'est-à-dire des règles supérieures qui s'imposent à tous, et notamment aux plus forts, pour empêcher chacun de nuire au bien commun.

Théoriquement, c'est une sacrée bonne idée : **créer une puissance publique plus forte que le plus fort d'entre nous, pour empêcher les forts de dominer arbitrairement (injustement) les faibles**, et pour servir le bien commun (les intérêts de tous), ça devrait bien fonctionner.

Ce « **contrat social** »—**pacte passé entre des personnes qui estiment avoir besoin d'être représentés**—fixe les règles de la représentation, il **fait émerger** des « représentants ».

Attention ! À ce moment précis de la réflexion se joue un drame, une erreur profonde dont les conséquences sont catastrophiques pour toute l'humanité : **le contrat social n'est PAS passé entre le peuple et ses représentants, mais entre les citoyens du peuple exclusivement**, à un moment où les représentants n'existent pas encore. C'est le contrat social qui va faire naître les représentants, donc les représentants ne sont PAS parties au contrat social, **surtout pas**. On y reviendra bientôt, dans la partie ci-dessous consacrée au processus constituant.

En gros, la constitution nous sert à dire **comment nous voulons être représentés** : voulons-nous des représentants qui soient nos serviteurs ou bien nos maîtres ? Comment allons-nous désigner nos représentants : élections et/ou tirage au sort ? Quels modes de scrutin ? Quels mandats ? Comment les représentants (tous les pouvoirs) vont-ils être contrôlés en cours de mandat ? Quelle puissance politique (quelle souveraineté) nous est conférée (à nous, les citoyens représentés) en opposition ou en complémentarité avec la puissance des représentants ? Comment sont répartis les différents pouvoirs ? Comment sera révisée la constitution ? Tout ça se décide dans la constitution.

Ces « règles de la représentation » ont une FORCE JURIDIQUE immense (1), ce qui fait qu'elles présentent un ENJEU POLITIQUE vital (2) pour la liberté et la justice :

1) FORCE JURIDIQUE de la constitution

Pourquoi la constitution est-elle si importante ?

La constitution est au sommet de la pyramide des normes obligatoires, tout en haut de l'état de droit, c'est la loi supérieure à toutes les autres ; on l'appelle parfois *le droit du droit* : elle dit comment doit être écrit (et appliqué) le droit.

Pour notre vie quotidienne, son importance est considérable :

a) Toutes LES PERSONNES porteuses d'un pouvoir sont soumises à la constitution :

- **La police obéit à la constitution.**
- **L'armée obéit à la constitution.**
- **Les juges, les avocats, les huissiers, les gardiens de prison obéissent à la constitution.**
- **Le président de la République, les ministres, les préfets, les maires et les parlementaires, tous ceux qui nous servent obéissent à la constitution.**
- **Tous les fonctionnaires, tous les pouvoirs en place (et toutes les décisions qu'ils prennent pour nous servir) doivent respecter la constitution.**

b) Toutes LES RÈGLES ET DÉCISIONS doivent être conformes à la constitution :

- **toutes les lois doivent respecter la constitution,**
- **tous les règlements (décrets, arrêtés, ordonnances...) doivent respecter la constitution,**
- **tous les actes et jugements doivent respecter la constitution,**
- **tous les traités doivent respecter la constitution...**

On voit là que ce texte est véritablement essentiel, à la fois pour ceux qui veulent prendre le pouvoir et pour ceux qui veulent s'en protéger : tous les pouvoirs publics, c'est-à-dire ceux qui ont le monopole de l'usage de la force et des armes, obéissent tous à la Constitution, ainsi que toutes les règles de droit... Nous sommes donc complètement fous de nous en désintéresser.

c) Mais attention aux « experts » constitutionnels :

Attention : les juristes (les notables dont le droit est le métier : juges, professeurs de droit public...) se sont approprié l'autorité sur la constitution (en disant « nous sommes les seuls à pouvoir dire valablement ce qui a été, ce qui doit être, ce qui peut être, et ce qui ne peut pas être... en matière de constitution), **mais je prétends que LES JURISTES SONT ILLÉGITIMES À S'ARROGER LE MONOPOLE DU SAVOIR CONSTITUANT (comme si la constitution n'était qu'un simple objet technique) : la constitution est si haut placée que ce n'est plus du droit, c'est de la politique ; ce texte est si important qu'il ne doit absolument pas être capté par des techniciens, par des experts : ce texte appartient par nature au peuple qui accepte de s'y soumettre, au peuple en personne qui est le seul qui soit à la fois apte et légitime pour l'écrire et le faire respecter. Et c'est au peuple de se faire respecter comme tel : comme le seul acteur constituant acceptable. La constitution n'est pas un texte juridique mais politique.**

2) ENJEUX POLITIQUES de la constitution

Mais ce n'est pas tout ; voyez ci-après tous **les trésors d'émancipation que pourrait renfermer la constitution, et aussi bien tout au contraire (suivant qui l'écrit) tous les rouages d'aliénation qu'elle renferme aujourd'hui**, concrètement, matériellement, pragmatiquement—tout ça n'a rien de théorique ou de virtuel, c'est du droit positif, de la réalité contraignante, de la liberté ou de l'oppression selon le cas :

1. C'est dans la constitution que **le pouvoir exécutif peut « déclarer la guerre » sans demander la permission** (par référendum) à ceux qui font la faire.
—
2. C'est dans la constitution que **les élus n'ont PAS de comptes à rendre**, et qu'ils peuvent donc mentir, voler, tricher, et même parfois trahir au dernier degré sans jamais être sanctionnés,
—
3. C'est dans la constitution que **les élus ne sont PAS révocables** en cas de faute, politique ou autre,
—
4. C'est dans la constitution qu'est défini **le mandat** (la mission, la charge) des représentants : vont-ils être **nos maîtres** (et tout voter à notre place sans jamais nous consulter, comme aujourd'hui) ? Ou bien vont-ils être **nos serviteurs** (en nous préparant les lois, mais en nous laissant ensuite les voter nous-mêmes) ?
—

5. C'est dans la constitution que **les mandats ne sont PAS courts, que les mandats sont renouvelables**, que **les mandats sont cumulables** (et tout ça va produire des professionnels de la politique, une caste de politiciens, accros au pouvoir plutôt qu'intéressés au bien commun),
—
6. C'est dans la constitution que **nous ne pouvons PAS choisir librement nos candidats** aux élections et que nous sommes obligés de choisir parmi les canailles imposées par les partis (et leurs parrains mafieux) : voyez le scandale du parrainage obligatoire par 500 élus pour devenir soi-même élu,
—
7. C'est dans la constitution que nous est imposé le **mode de scrutin** humiliant uninominal majoritaire à deux tours, au lieu du jugement majoritaire ou du scrutin à points,
—
8. C'est dans la constitution que **les représentants ont le droit extravagant d'écrire eux-mêmes le code électoral** : le découpage des circonscriptions (ce qu'on appelle le « charcutage électoral »), l'utilisation de machines à voter (opaques et invérifiables), la possibilité du vote par correspondance (lieu des pires fraudes massives), le décompte des voix par le gouvernement majoritaire, l'obligation d'un parrainage mafieux (parrainage non anonyme et donc exposé aux pires pressions occultes) des candidats par 500 élus, etc., c'est donc dans la constitution qu'est prévue cette folie que ce sont les élus qui fixent eux-mêmes les règles de l'élection,
—
9. C'est dans la constitution que **les représentants sont ÉLUS et à l'abri de tout contrôle citoyen**, ce qui entraîne la formation des **partis** et la **professionnalisation de la politique**, (au lieu d'être tirés au sort et contrôlés/révocables à tout moment, ce qui garantirait la rotation des charges et l'amateurisme politique propre à la vraie démocratie),
—
10. C'est dans la constitution que **les citoyens n'ont aucun moyen de se défendre eux-mêmes** contre leurs représentants s'ils votent des lois scélérates,
—
11. C'est dans la constitution qu'est programmée **L'IMPUISSANCE POLITIQUE du peuple**, **l'infantilisation des citoyens**, traités comme des **incapables** politiques, ne pouvant rigoureusement rien décider eux-mêmes,
—
12. C'est dans la constitution que **les représentants peuvent modifier eux-mêmes la constitution**, et même (pire encore) de réviser la constitution **sans référendum**,
—
13. C'est dans la constitution que les **mandats impératifs** (l'obligation de respecter ses promesses de campagne) sont carrément **interdits**, au lieu d'être la règle normale,
—
14. C'est dans la constitution que **les repris de justice ne sont PAS exclus à vie de la candidature** aux élections et qu'ils peuvent s'y représenter librement,
—
15. C'est dans la constitution que le **vote blanc**—qui est un vote de protestation globale pour dire « rentrez tous chez vous, je vous trouve tous nuls, je veux d'autres candidats »—n'est PAS respecté et qu'il est même carrément mélangé avec les votes nuls (quel symbole, quel mépris !),
—
16. C'est dans la constitution que **les parlementaires fixent eux-mêmes leur salaire, leurs impôts et leurs privilèges exorbitants** (chômage, retraite, gratuités, exemptions,), et plus largement, c'est aussi dans la constitution que les élus peuvent être eux-mêmes à l'abri des lois qu'ils imposent aux autres,
—
17. C'est dans la constitution que les pouvoirs ne sont PAS séparés et que **l'exécutif s'appelle « gouvernement** »—changement de nom stratégique qui justifie ensuite, mais illégitimement, sa scandaleuse toute-puissance,

-
18. C'est dans la constitution que **l'exécutif peut écrire des lois** : les « lois » émises par l'exécutif portent un nom spécial (les « règlements »), mais on se fiche de cette étiquette fallacieuse : la séparation des pouvoirs, essentielle, c'est l'interdiction pour celui qui contrôle la force publique, la police, l'armée, de produire lui-même les règles qu'il est chargé d'appliquer : le « **pouvoir réglementaire** » est DONC une scandaleuse confusion des pouvoirs, ultra dangereuse pour les libertés publiques. Et c'est dans la constitution que c'est programmé,
-
19. C'est dans la constitution que l'indispensable **RIC** référendum d'initiative populaire n'est PAS prévu,
-
20. C'est dans la constitution que **la monnaie n'est PAS publique, et donc que la monnaie a pu devenir PRIVÉE**, et que sont donc rendu possibles à la fois :
1. le **chantage quotidien** des usuriers (chantage à la dette, universelle) pour détruire l'État-Providence (tous les services publics et toutes les institutions de solidarité qui ne peuvent plus être financés par un État inutilement ruiné)
 2. mais aussi la **captation de l'impôt** par les mêmes usuriers qui perçoivent des fortunes de la part de l'État au titre des « **intérêts de la dette publique** » (revenus illégitimes, sans cause : ce que les riches autrefois payaient en impôts, ils ne le paient plus : ils le **prêtent** désormais !, et il faut donc le leur **rendre** ! et en plus **avec intérêts** !!... Alors que normalement, en démocratie, seuls les riches paient des impôts : là, faute de constitution, c'est l'inverse !),
 3. et même le **coup d'État** bancaire actuel (où les patrons de banques, au lieu d'être emprisonnés pour faillite frauduleuse, se retrouvent carrément à la tête des gouvernements ! Les usuriers sont ainsi progressivement devenus les maîtres de la terre entière), **dans une bonne constitution, la monnaie et le crédit devraient être des services publics sous contrôle citoyen et sans but lucratif**,
-
21. C'est dans la constitution que **les médias et les journalistes ne sont PAS protégés contre l'appropriation** / concentration par les 1‰ (un pour mille, 1 pour 5 millions en fait) les plus riches, c'est la constitution qui permet que TOUS les journaux du pays France soient désormais sous le contrôle de 8 milliardaires,
-
22. C'est dans la constitution que **les médias ne sont PAS affectés à la remontée de l'information depuis le peuple**, et qu'ils peuvent donc servir d'outil de formatage à sens unique, de propagande : l'info descend ainsi de haut en bas, toujours dans le même sens, vers le peuple à qui on ne donne aucun droit sérieux de parler sur les ondes,
-
23. C'est dans la constitution française qu'est **permis cet abus de droit** scandaleux, pour les élus, de **transférer la souveraineté populaire** (qui ne leur appartient pourtant absolument PAS) à **des organes hors contrôle en intégrant la constitution européenne dans la constitution française** (c'est-à-dire en construisant un 2^{ème} mur d'enceinte, international, autour des murs de la première prison, nationale), et de le faire **sans référendum (et même contre un référendum contraire, comme en 2008 contre 2005)**,
-
24. C'est dans la constitution (européenne) que **l'État ne peut PAS créer gratuitement la monnaie permanente** dont il a besoin pour financer les investissements et les services publics, et c'est DONC dans la constitution (européenne) que **l'État est rendu prisonnier des marchés financiers** (c'est-à-dire, en fait, des quelques propriétaires des grandes banques mondiales) sous le joug des intérêts arbitraires d'une dette publique non nécessaire et ruineuse,
-
25. C'est même dans la constitution (européenne) qu'est **fixée définitivement et irrévocablement une politique monétaire antisociale qui nous impose un chômage de masse systémique**—lui aussi évidemment non nécessaire et ruineux—(ainsi que les bas salaires et la docilité des salariés qui vont

avec) en imposant la seule lutte contre **l'inflation comme priorité absolue** à une Banque centrale « indépendante » (indépendante de nos votes, surtout), et **lutter contre l'inflation, ça se paie en chômage,**

—

26. C'est encore dans la constitution (européenne) qu'est **imposé le révoltant libre-échange** (mise en concurrence de nos travailleurs avec ceux de pays esclavagistes dont la « compétitivité » est inaccessible) et le chômage, les bas salaires, la désindustrialisation, le déficit monstrueux de la balance commerciale, la dépendance, l'endettement explosif et l'appauvrissement général qui vont avec,

—

27. C'est encore dans la constitution (européenne) qu'est imposée **la libre circulation des capitaux et les honteuses délocalisations / désindustrialisations** qui en découlent forcément (et le chômage et les bas salaires qui vont avec),

—

28. C'est finalement dans la constitution (européenne) que sont imposés **les bas salaires, « grâce » au chômage et à la précarité systémique** imposés par les institutions ci-dessus.

—

29. Et comme par hasard (une coïncidence, sans doute), les multinationales et les banques, moins bêtes que nous, ça c'est bien clair, écrivent elles-mêmes (ou font écrire par leur armée de juristes prostitués) l'anticonstitution (européenne) !

Ce dernier point est un indice très important de notre sottise populaire, je trouve.

—

Pour résumer, je dirais que ceux qui prétendent que « la constitution n'a pas d'importance » sont soit ignorants ou idiots, soit complices ; ils se trompent ou ils nous trompent.

Étienne Chouard.

Tableau récapitulatif des ENJEUX POLITIQUES DE LA CONSTITUTION :

ENJEUX POLITIQUES de la CONSTITUTION (C°)

1	C'est dans la C° que le pouvoir exécutif peut « déclarer la guerre » sans demander la permission (par référendum) à ceux qui font la faire.
2	C'est dans la C° que les élus n'ont PAS de comptes à rendre ,
3	C'est dans la C° que les élus ne sont PAS révocables ,
4	C'est dans la C° qu'est défini le mandat (la mission, la charge) des représentants : vont-ils être nos maîtres ou bien vont-ils être nos serviteurs ?
5	C'est dans la C° que les mandats ne sont PAS courts , que les mandats sont renouvelables , et que les mandats sont cumulables ,
6	C'est dans la C° que nous ne pouvons PAS choisir librement nos candidats aux élections et que nous sommes obligés de choisir parmi des canailles imposées,
7	C'est dans la C° que nous est imposé le mode de scrutin humiliant uninominal majoritaire à deux tours, au lieu du jugement majoritaire ou du scrutin à points,
8	C'est dans la C° que les représentants ont le droit extravagant d'écrire eux-mêmes le code électoral ,
9	C'est dans la C° que les représentants sont ÉLUS et à l'abri de tout contrôle citoyen , ce qui entraîne la formation des partis et la profession-nalisation de la politique , (au lieu d'être tirés au sort et contrôlés/révocables),
10	C'est dans la C° que les citoyens n'ont aucun moyen de se défendre eux-mêmes contre leurs représentants s'ils votent des lois scélérates,
11	C'est dans la C° qu'est programmée L'IMPUISSANCE POLITIQUE du peuple , l'infantilisation des citoyens , traités comme des incapables politiques, ne pouvant rigoureusement rien décider eux-mêmes,
12	C'est dans la C° que les représentants peuvent modifier eux-mêmes la C° , et même (pire encore) de réviser la C° sans référendum ,
13	C'est dans la C° que les mandats impératifs (l'obligation de respecter ses promesses de campagne) sont carrément interdits , au lieu d'être la règle normale,
14	C'est dans la C° que les repris de justice ne sont PAS exclus à vie de la candidature aux élections et qu'ils peuvent s'y représenter librement,
15	C'est dans la C° que le vote blanc — qui est un vote de protestation globale — n'est PAS respecté et qu'il est même carrément mélangé avec les votes nuls,
16	C'est dans la C° que les parlementaires fixent eux-mêmes leur salaire, leurs impôts et leurs privilèges exorbitants , et plus largement, c'est aussi dans la C° que les élus peuvent être eux-mêmes à l'abri des lois qu'ils nous imposent,
17	C'est dans la C° que les pouvoirs ne sont PAS séparés et que l'exécutif s'appelle « gouvernement » ,
18	C'est dans la C° que l'exécutif peut écrire des lois : le « pouvoir réglementaire » est une scandaleuse confusion des pouvoirs, dangereuse pour les libertés publiques,
19	C'est dans la C° que l'indispensable RIC référendum d'initiative populaire n'est PAS prévu, ni aucune liste des services publics et bien communs rendus inaliénables,
20	C'est dans la C° que la monnaie n'est PAS publique , et donc que la monnaie a pu devenir PRIVÉE : dans une bonne C°, la monnaie et le crédit devraient être des services publics sous contrôle citoyen et sans but lucratif ,
21	C'est dans la C° que les médias et les journalistes ne sont PAS protégés contre l'appropriation / concentration par les plus riches, ,
22	C'est dans la C° que les médias ne sont PAS affectés à la remontée de l'information depuis le peuple ,
23	C'est dans la C° française qu'est permis cet abus de droit scandaleux où les élus transfèrent la souveraineté populaire (qui ne leur appartient pourtant PAS) à des organes hors contrôle (en UE) ,
24	C'est dans la C° (européenne) que l'État ne peut PAS créer gratuitement la monnaie permanente dont il a besoin pour financer les investissements et les services publics, et DONC que l'État est rendu prisonnier des marchés
25	C'est dans la C° (européenne) qu'est fixée définitivement et irrévocablement une politique monétaire antisociale qui nous impose un chômage de masse systémique (+ bas salaires et docilité) en imposant la seule lutte contre absolue à une Banque centrale irresponsable,
26	C'est encore dans la C° (européenne) qu'est imposé le révoltant libre-échange et ses <u>csqs</u> : chômage, bas salaires, désindustrialisation, déficit monstrueux de la balance commerciale, dépendance, endettement explosif et appauvrissement général,
27	C'est encore dans la C° (européenne) qu'est imposée la libre circulation des capitaux et les délocalisations / désindustrialisations qui en découlent forcément (+ chômage et bas salaires),
28	C'est finalement dans la C° (européenne) que sont imposés les bas salaires, grâce au chômage et à la précarité systémique, outils terroristes imposés par les institutions.
29	Les multinationales et les banques, moins bêtes que nous, écrivent elles-mêmes l'anti° (européenne).

Source (texte au format PDF) : <https://www.chouard.org/wp-content/uploads/2024/03/FORCE-ET-ENJEUX-POLITIQUES-DE-LA-CONSTITUTION.pdf>

Passionnant Pierre Chaillot, interrogé par Weird Sauce : DÉCODER, l'expérience d'un statisticien dans une pandémie

Mar 12, 2024

Je vous ai parlé récemment du livre de Pierre Chaillot qui est, selon moi, peut-être le livre le plus important pour comprendre les folies des trois ans passés, en démontrant clairement l'énorme arnaque planétaire nommée « COVID-19 », et en dévoilant les rouages scientifiques d'une bascule totalitaire sous prétexte sanitaire.

Ce nouvel entretien, avec la chaîne Weird Sauce, est vraiment intéressant, mais je dois reconnaître que tous les entretiens de Pierre sont passionnants...

ECCLÉSIA : PROJET D'ÉMANCIPATION POLITIQUE PAR LA CRÉATION D'UN ÉTAT-NATION SANS FRONTIÈRES

Mar 12, 2024

Chers amis,

Je donne la parole aujourd'hui à Gautier, qui va vous présenter un projet que je trouve original et intéressant. C'est peut-être une idée qui va nous permettre de nous évader de notre prison politique. Vous nous direz ce que vous en pensez, je laisse la parole à Gautier : d'abord un résumé, puis, pour ceux qui veulent en savoir plus, un texte plus détaillé.

Bonne lecture.

Étienne.

1 - Résumé :

Plus nous avançons dans l'Histoire des hommes et plus nos systèmes politiques nous semblent malades et susceptibles de nous mener vers encore plus de misère sociétale : guerre, famine, inégalités économiques, droits humains fondamentaux bafoués.

Face à ce constat, certains penseurs théorisent des systèmes politiques neufs, capables de redonner à chaque Homme ce qui devrait leur revenir de plein droit : une capacité à être écouté publiquement et une capacité à co-décider des règles de vie en société (les lois). Décrire théoriquement ces avancées, telles que par exemple le RIC Constituant, n'est malheureusement pas suffisant pour changer la société en faits et en actes. Nous avons désormais besoin de passer à l'action. Nous avons besoin de cesser d'être des enfants qui demandent gentiment à leurs maîtres de nouveaux droits. Un adulte qui s'émancipe ne demande rien, il prend ce qui lui revient naturellement.

C'est dans cet esprit que nous lançons le projet « Ecclésia » qui vise à créer un Etat-Nation sans frontières construit directement par l'ensemble de ses citoyens. Créer son propre État, grâce à l'établissement d'une constitution qui lui est propre, c'est affirmer une émancipation politique concrète. Former un nouvel État autonome autour d'un groupe d'individus ayant le souhait de vivre selon les mêmes codes politiques, c'est poser les prémisses d'une nouvelle nation. Ne revendiquer aucune hégémonie sur un sol, c'est reconnaître le droit des Hommes à vivre et évoluer sans restriction sur cette planète conformément aux lois de la nature.

Cette absence de revendication de territoire, c'est ce qui doit permettre au projet de création d'un Etat-Nation de protéger ceux qui sont physiquement faibles tout en leur permettant une émancipation politique concrète et réelle. Cela doit également permettre au projet de se focaliser sur ce qui est important (reconnaitre et faire vivre des droits politiques) plutôt que ce qui affaiblit un Etat (la guerre, une ligne de front à tenir pour conquérir un territoire). C'est aussi une façon d'être puissant et intouchable

puisque, par définition, cet Etat-Nation existe partout et nulle part. Enfin l'absence de frontières réunit tous les êtres de cette planète qui ont le souhait de vivre à travers un pacte social apaisé et sincèrement respectueux de l'Homme et de son environnement.

Le projet Ecclésia vise à mettre en place une révolution politique sous un format qui n'a jamais été vu auparavant. C'est un projet qui doit permettre l'avènement d'un Etat dont le niveau de maturité démocratique sera supérieur à n'importe quel autre avant lui. Concrètement, cela doit notamment signifier que tous les citoyens, sans exception, doivent jouir d'un pouvoir égal pour proposer et voter des règles (constitutionnelles ou non constitutionnelles). Ce n'est pas à l'auteur de ces lignes de préciser les contours des futures institutions de l'Etat-Nation sans frontières et la manière dont celui-ci tendra vers cet idéal démocratique puisque par nature le projet Ecclésia vise à offrir une page blanche politique à ses citoyens. Charge à ces derniers de se remonter les manches afin de placer dans leur constitution les mécanismes politiques qu'ils estimeront vertueux (exemple : le Référendum d'Initiative Citoyenne Constituant).

Il faut également souligner que cette page blanche politique que nous nous offrons doit être une opportunité historique pour repenser profondément le concept même d'Etat. Nous avons tellement l'habitude de voir nos Etats contemporains régenter l'entièreté de nos vies d'Homme que nous ne nous posons plus cette simple et saine question : est-il normal qu'une structure politique aussi centralisée qu'un « Etat », qui a démontré à de multiples reprises au cours de l'Histoire sa propension à devenir autoritaire, dispose d'une influence si importante sur nos vies ? Faut-il nécessairement qu'un Etat concentre et organise l'ensemble des pouvoirs ? Certains de ces pouvoirs ne pourraient-ils pas être confiés directement à la société civile ? De façon plus concrète et en citant quelques exemples, cette carte blanche politique que nous nous offrons doit permettre de nous poser certaines questions clés pour façonner un monde plus respirable.

Exemples (non exhaustifs) :

- L'Etat doit-il être le seul gardien de l'éducation ? est-il légitime que celui-ci soit reconnu comme principale autorité pour définir des programmes, structurer des cursus éducatifs, sanctionner des diplômes ? peut-il y avoir conflit d'intérêt dans la dispense de l'éducation par l'Etat ?
- L'Etat doit-il cantonner les organes politiques locaux (ex : communes) à un rôle d'exécution des lois ? Ces organes locaux ne peuvent-ils pas disposer, au moins en partie, du pouvoir législatif ?
- Quelle est la place du citoyen au sein de l'Etat ? est-ce une vache à lait ? un objet avec lequel composer ? un enfant à protéger ? un être émancipé à qui reconnaître le droit de parler publiquement et de co-décider des règles ?
- L'Etat doit-il disposer d'un monopôle sur les différentes formes de forces armées ? comment un peuple peut-il disposer de son droit d'insurrection lorsqu'il est dépossédé de toute force au profit de structures étatiques telles que l'armée ou la police ?
- L'Etat doit-il se substituer à la société civile en matière de solidarité et de protection des populations ? qui doit endosser la responsabilité de l'absence de solidarité et de bienveillance ?
- L'Etat doit-il encadrer le monde économique ? déterminer unilatéralement les monnaies légitimes ? imposer la raréfaction ou la surabondance monétaire ?
- L'Etat doit-il réserver le débat public audible à quelques privilégiés élus ou tirés au sort ? qui doit pouvoir parler publiquement ? sous quel format ?
-

A cette liste de questions fondamentales, dont nous partageons un très bref aperçu ici, nous serions ravis d'en ajouter davantage grâce au fruit de l'émulation collective dont le lecteur est amené à faire partie, s'il le souhaite.

Comme tout projet de révolution politique, celui-ci est complexe. La complexité n'exclut pas la faisabilité. De nombreuses entreprises menées par l'Homme sont complexes, ce qui ne les empêche pas d'aboutir. Les projets complexes se concrétisent généralement parce qu'ils associent des êtres humains motivés, une méthodologie claire qui précise les activités à mener et une organisation réunissant des profils et compétences diverses. Il serait impossible de restituer dans ce bref article, toute l'étendue de la complexité et des nuances qui guident les travaux menés par les membres du projet Ecclésia. Il serait impossible de répondre à toutes les interrogations et objections sans y passer un temps significatif.

Dans nos sociétés modernes, le temps est souvent perçu comme notre ennemi. Nous valorisons excessi-

vement le temps court ainsi que les intelligences « de l'instant » capables de solutionner des problèmes en un minimum de temps. Pourtant, aussi brillant que puisse être l'esprit le plus fulgurant parmi les êtres humains, force est d'admettre qu'il n'existe aucun cerveau sur cette planète capable de résoudre une problématique politique telle que celle à laquelle nous sommes actuellement exposés en quelques secondes, quelques minutes voire quelques heures. Pour mener à bien cette entreprise, nous ne pouvons que compter sur le temps long et sur les ingrédients indispensables au développement d'un « moi-pensant » fort : temps d'écoute des idées de nos congénères, temps d'analyse et de réflexion sur ces idées, introspection, développement d'un intérêt marqué pour la discipline politique ET la discipline philosophique, temps dédiés à l'élaboration d'idées politiques créatives, temps dédié à expliquer de façon pédagogique ces idées. Le temps doit devenir notre allié.

Si vous souhaitez embrasser cette complexité et en apprendre davantage sur le projet Ecclesia, vous pouvez lire cet article de vingt-cinq pages qui vous présentera les grandes lignes du projet (lien vers l'article) . Si vous souhaitez revendiquer une autre façon de faire vivre le projet que celle qui est formalisée à travers ces quelques lignes, rejoignez-nous et travaillez à nos côtés (projetecclesia@protonmail.com). Nous accueillons avec bienveillance et respect toute nouvelle personne désireuse d'apporter sa singularité au projet. Si vous n'êtes pas convaincu par ces quelques lignes, pas d'offense. Nous vous souhaitons bonne continuation dans votre vie, dans l'Etat et dans la Nation qui vous offre le pacte social avec lequel vous êtes le mieux aligné.

ECCLESIA : ANNÉES 1 à 3 (vue simplifiée)

MOIS-0 : Réunion d'une assemblée révolutionnaire (dans une salle publique ou en plein air)

- Dresser un constat sur la faillite politique des systèmes actuels
- Souligner l'urgence à trouver une solution politique concrète
- Passer en revue les solutions et en retenir une à mettre en œuvre collectivement
- Elaborer une stratégie, identifier des chantiers, répartir les rôles

MOIS-1 : Mise en œuvre des différents chantiers visant à créer l'Etat-Nation sans frontières

- Plus de 40 chantiers différents identifiés à date (cf. méthodologie Ecclesia)
- Mise en place d'une cellule de pilotage stratégique (coordination + revue de la stratégie)

MOIS-6 : Ouverture des premiers bureaux de retrait des titres de nationalités

- Il s'agit de promesses de nationalité car l'Etat n'existe pas encore en l'absence de constitution
- Objectif : établir une liste de citoyens pouvant être tirés au sort pour participer à l'assemblée constituante

MOIS-9 : Finalisation des outils (informatiques ou non) destinés aux votations et au tirage au sort

MOIS-12 : Tirage au sort d'une assemblée constituante

- Tout citoyen peut être tiré au sort

MOIS-24 : Fin des travaux de construction de la nouvelle constitution

- Vote par référendum de la constitution, article par article

MOIS-32 : Fin du référendum et adoption de la constitution (articles validés par le peuple)

- Mise en place des institutions
- Premières propositions de lois

[Fin du résumé]

2 - Présentation plus détaillée :

Pourquoi créer un nouvel Etat est la meilleure façon de convaincre du bien-fondé des innovations démocratiques telles que le RIC Constituant

L'enjeu prépondérant pour une minorité militante qui énonce une conviction politique quelconque est de parvenir à persuader le plus grand nombre de son bien-fondé, de sa rationalité afin d'aboutir, in fine et grâce au concours du plus grand nombre, à l'objectivation des idées proposées, à leur mise en application concrète. Idéalement, grâce à une démonstration fondée sur la raison ainsi que sur une inclination prononcée pour la recherche sincère et pétrie d'humilité de la morale, les projets politiques les plus vertueux remportent l'adhésion de la majorité des Hommes. En pratique, ce consensus est *parfois* provoqué en faisant appel au discernement logique et à une quantité notable d'occasions en ayant recours à des techniques de persuasion qui reposent sur d'autres mécanismes que la raison pure. Quoi qu'il en soit et en toute logique, un agrément collectif ne peut émerger qu'autour de la somme devenue majoritaire des jugements individuels favorables à l'idée politique exprimée. En considérant que le jugement approbatif est un prérequis à la matérialisation de ces idées politiques, il n'y a donc rien de plus important pour les acteurs d'un projet politique quelconque que de rendre favorable le jugement du plus grand nombre d'auditeurs possible. Il semble donc indispensable, pour faire pénétrer les idées les plus vertueuses dans la sphère de l'action publique effective, de s'intéresser à ce qui caractérise et détermine le jugement des Hommes. C'est à cette condition seulement que pourront peut-être percer un jour des idées politiques aussi vertueuses que le RIC Constituant. Ainsi, la problématique est la suivante : comment rendre favorable le jugement du plus grand nombre en ce qui concerne ces innovations démocratiques ?

En investiguant les réflexions d'Emmanuel Kant et de Hannah Arendt sur le jugement, on comprend qu'il en existe deux sortes : le jugement de celui qui propose et le jugement de celui qui écoute la proposition. On comprend également que le premier type de jugement a besoin d'une publicité la plus large possible afin d'exister dans la sphère publique et ainsi maximiser les chances de voir naître le second. Le jugement, notamment celui qui amène à conceptualiser et soutenir une idée politique neuve, n'acquiert la force et la notoriété dont il a besoin pour être transformé à terme en actes qu'à partir du moment où il sort du périmètre de la pensée intérieure afin d'être communiqué dans un espace public commun, partagé avec autrui. Ainsi, les révolutions politiques n'existent que parce qu'il existe une « communicabilité » des idées politiques innovantes.

« La condition sine qua non de l'existence de beaux objets est la communicabilité ; le jugement du spectateur crée l'espace sans lequel de tels objets ne pourraient même pas apparaître. Le domaine public est peuplé de critiques et de spectateurs, non d'acteurs ou de créateurs. Et ce critique et ce spectateur sommeillent en chaque acteur et en chaque créateur ; sans cette faculté critique et de jugement, celui qui agit ou qui fait serait tellement isolé du spectateur qu'on ne le percevrait même pas. Ou encore, pour le dire autrement, mais toujours en termes Kantien : la véritable originalité de l'artiste (ou la véritable nouveauté de l'acteur) dépend de son aptitude à se faire comprendre de ceux qui ne sont pas artistes (ni acteurs). (...) Le spectateur n'est pas engagé dans l'action, mais il est toujours étroitement lié aux autres spectateurs. Il ne partage pas avec le créateur la faculté du génie - l'originalité - ni avec l'acteur celle de la nouveauté : celle qu'ils ont en commun est la faculté de jugement.[\[1\]](#)»

Si l'extrait ci-dessus porte explicitement sur le jugement dans le domaine de l'art, il faut rappeler que son auteur, Hannah Arendt, n'a eu de cesse dans les dernières années de sa vie, de rapprocher la théorie Kantienne du jugement avec la philosophie politique. Ainsi les mécanismes du jugement ne seraient pas si éloignés entre le domaine de l'art et le domaine de la politique. Sur un terrain plus explicitement politique, rappelons par ailleurs que pour Kant, c'est le jugement collectif émanant d'une majorité d'individus spectateurs qui, bien plus que les intrigues à demi voilées des mouvements insurrectionnels ou des coups d'Etat, constitue le propre des révolutions. Voici son analyse de la Révolution française dont il fut contemporain :

« Cet évènement [la Révolution] ne saurait consister en actions ou méfaits importants commis par les hommes ; alors que ce qui était grand parmi les hommes est rendu petit ou ce qui était petit rendu grand ; et que disparaissent d'antiques et brillants édifices comme par magie ; qu'en leur place d'autres surgissent en quelque sorte des profondeurs de la terre. Non, rien de tout cela. Il s'agit seulement de la manière de penser des spectateurs qui se trahit publiquement dans ce jeu des grandes révolutions et qui, même malgré le danger des inconvénients sérieux que pourrait leur attirer une telle partialité, manifeste néanmoins un intérêt universel, désintéressé toutefois, pour les joueurs d'un parti contre ceux de l'autre »[\[2\]](#) .

Ainsi, en faisant décanter les analyses de Kant et Arendt, il semblerait que les révolutions ne surviennent qu'à la condition de réunir a) la publicité d'un jugement politique porté par quelques-uns (l'idée politique neuve qui sous-tend l'acte d'appropriation du pouvoir) et b) le jugement favorable du

plus grand nombre de spectateurs possible en ce qui concerne cet acte de révolution. Aussi, l'enjeu principal pour les « artistes » ou les « créateurs » qui proposent, de nos jours, des innovations démocratiques telles que le RIC Constituant est d'abord d'en assurer la publicité honnête et complète afin que survienne le jugement public (positif ou négatif) puis ou parallèlement, de trouver un moyen de maximiser les chances de rendre positif ce jugement.

Prenons les choses dans l'ordre : notre premier objectif, en tant qu' « artistes » ou « créateurs » de la démocratie sincère, est donc d'assurer une publicité *honnête et complète* de nos idées. Pour ce faire, nous avons deux possibilités. La première consiste à explorer les voies de communication proposées par le système actuel. Etant donné que nos préceptes sont de nature politique (c'est-à-dire qui concourent à l'édification des normes qui encadrent les interactions publiques), il est logique de s'intéresser en premier lieu aux canaux de publicité offerts par notre Etat d'appartenance. Après tout, toute analyse téléologique « saine » du concept d'Etat démocratique devrait postuler que celui-ci a au moins en partie pour finalité la création et l'entretien d'un espace d'expression accessible et utilisable à loisir, c'est-à-dire sans contrainte ni pression d'aucune sorte, par l'ensemble des membres du « demos » afin d'assurer la publicité de n'importe quelle idée politique. Nous pourrions donc tenter de présenter nos réflexions dans le cadre d'une institution politique prévue pour donner la parole à n'importe quel citoyen. Malheureusement, celle-ci n'existe pas dans la cinquième république française, ou tout du moins si elle existe, elle ne bénéficie pas d'une aura suffisante pour garantir la publicité la plus large possible des idées que nous souhaitons proposer (une publicité « grand public », capable de provoquer le plus de jugements possibles).

En l'absence de canal de communication citoyen proposé par notre structure étatique nous pourrions alors être tentés de recourir au monde médiatique en solution de repli. Toutefois, étant donné que celui-ci offre des moyens de publicité non exclusivement dédiés à l'existence d'un espace public ouvert à la parole de l'entière des citoyens, nous devons envisager son emploi avec prudence. En effet, si ces canaux de communication sont biaisés, s'ils ne permettent pas de restituer une information citoyenne *honnête et complète*, alors il pourrait être préjudiciable de les employer. Soulignons qu'il est notoire depuis la seconde guerre mondiale qu'un mensonge répété continuellement par un pouvoir médiatique fort acquiert progressivement la valeur d'une vérité pour la majorité de la population qui y est exposée. Il en va évidemment de même pour les vérités partielles et les omissions orientées. Ainsi, si le pouvoir médiatique, pour des raisons diverses, présente continuellement les innovations démocratiques ou les porteurs de ces innovations sous un angle peu avantageux, en insistant excessivement sur les inconvénients de leurs propositions et en minimisant la portée de leurs avantages, cela ne peut qu'aboutir à l'existence d'une multiplicité de jugements négatifs parmi les populations spectatrices. Si invoquer les travaux de Noam Chomsky en ce qui concerne la fabrication du consentement par les mass-médias serait certainement très utile pour étayer cette réflexion, je préfère toutefois mettre en exergue les trois arguments ci-dessous pour nous convaincre du danger que représente l'utilisation du système médiatique actuel pour assurer la publicité de nos idées démocratiques :

- Médias publics (tout type de média public) : étant donné que nos idées sont de nature à remettre en question en totalité ou en partie la façon dont est institutionnalisé le pouvoir étatique actuel, il serait plus qu'hasardeux d'espérer qu'un média appartenant au pouvoir en place puisse en assurer une publicité *honnête et complète*.
- Médias privés « mainstream » (tout type de média privé, y compris les réseaux sociaux) : étant donné qu'un système démocratique sincère serait très vraisemblablement enclin à remettre en question certaines règles qui déterminent les profondes inégalités économiques de notre ère, nous pouvons raisonnablement douter de la capacité de ces médias à réserver un espace de publicité sain pour nos idées.
- Médias alternatifs (tout type de média alternatif) : si certains médias alternatifs peuvent offrir davantage de garanties relatives à la publicité d'une information honnête et complète, il faut souligner que le caractère « alternatif » de ces canaux de communication ne nous permet intrinsèquement pas d'assurer une publicité large de nos idées, capable de provoquer le jugement du plus grand nombre.

Soulignons de surcroît que tous les médias, qu'ils soient publics, privés, mainstream ou alternatifs partagent une incommodité majeure qui les rend impropres à assurer la publicité honnête et complète de l'entière des idées citoyennes. Cette incommodité, dis-je, réside dans le fait qu'ils utilisent tous ce qui est couramment appelé une ligne éditoriale. Car si celle-ci se définit par « l'ensemble des choix et décisions que fait un comité de rédaction, un directeur de collection littéraire, un producteur de radio, un producteur de télévision, ou tout autre acteur culturel pour se conformer à une ligne définie qui peut être circonscrite en fonction de divers critères, qu'ils soient moraux ou éthiques, thématiques, formels

ou autre^[3] », alors cela signifie que l'intégralité des idées citoyennes n'ont de fait, pas voix au chapitre. En effet, la ligne éditoriale, c'est le choix qui discrimine la pensée et la parole citoyenne ; c'est la décision de quelques individus disposant du pouvoir médiatique de rendre exclusif les moyens d'amplifier la parole publique au profit d'un individu ou d'un groupe d'individus. Les médias choisissent toujours unilatéralement, sans concertation citoyenne, de tendre le micro vers telle personnalité au détriment d'une autre et au détriment d'anonymes. Il s'opère toujours un filtre qui intervient nécessairement aux dépens d'une partie de nos congénères. Or filtrer la parole citoyenne c'est utiliser, de façon intentionnelle ou malgré soi, les normes d'un système en place (exemple : normes politiques, sociales, économiques, médiatiques, etc...) pour empêcher les voix susceptibles de contester cet ordre établi de s'exprimer. Filtrer, c'est prendre le risque que nos prochaines innovations démocratiques ne soient jamais communiquées largement. Filtrer, c'est de fait, prendre le risque d'empêcher la publicité d'idées capables de changer le monde. Dans un totalitarisme, il est impératif de dégager un espace de communicabilité suffisant pour les personnes qui remettent en question l'ordre établi. Dans un totalitarisme, c'est précisément parce que les détenteurs du pouvoir ont fait main basse sur les principaux canaux de communication de l'information, qu'il est un *impératif catégorique* pour toute opposition sincère et non contrôlée de créer des espaces neufs de communicabilité des idées. Inutile (?) de préciser que pour être efficaces et éloignés du diktat totalitaire, ces espaces ne doivent en aucun cas ressembler à ceux qui leur ont préexisté.

Ainsi, si le « système » actuel, qu'il soit politique ou médiatique, ne peut pas garantir la communicabilité honnête et complète des innovations démocratiques, il reste alors la possibilité de créer, ex nihilo, un espace politique commun capable d'assurer la publicité de l'entièreté des idées citoyennes. Si notre ambition sincère est bel et bien de voir se concrétiser la conquête de la constitution par l'ensemble des citoyens, alors nous devrions envisager sérieusement la mise en place d'une « agora 2.0 » ouverte à toutes les voix désireuses de s'exprimer. Dès lors, nous disposerons de moyens qualitatifs pour prononcer publiquement les « jugements » politiques que nous estimons si vertueux : RIC Constituant, tirage par le sort, révocabilité des représentants, mandat impératif, chambres citoyennes, etc.

Car à choisir entre d'une part, la solution d'une publicité perpétuelle de jugements dénaturés auprès de la majorité de nos congénères (via les systèmes politiques ou médiatiques actuels) et, d'autre part, la solution d'une publicité honnête et complète de nos jugements diffusés temporairement auprès d'une population restreinte (via un nouvel espace commun de diffusion d'idées politiques), il me semble que la seconde solution est préférable. En effet, il est sain de faire croître une idée sur un terrain d'expression neutre, même si celle-ci est entendue et comprise par un faible nombre. A l'inverse, il n'est pas dans l'intérêt de la prospérité de cette même idée que d'être diffusée largement sur un terrain miné, bardé d'intentions ou sous-entendus malhonnêtes. Je crois de plus nécessaire de préciser que la portée oratoire limitée évoquée ci-dessus ne saurait se pérenniser en présence d'une stratégie visant à maximiser la crédibilité et la portée du canal de diffusion de nos jugements. La question que cette stratégie doit adresser est : en considérant comme un but à atteindre, la création d'un espace d'expression citoyenne capable de systématiser la publicité honnête et complète des idées, comment lui conférer une envergure capable d'attirer l'attention du plus grand nombre pour, in fine, provoquer leur jugement et, si possible, provoquer un jugement positif ? C'est ainsi que nous fixons notre second objectif. Le premier est d'assurer la publicité honnête et complète de nos idées. Le second est d'utiliser différentes techniques destinées à favoriser l'acceptation de ces idées.

Avant de lancer quelques pistes de réflexion en réponse à ce second objectif, je souhaite d'abord ancrer une proposition dans l'esprit du lecteur en ce qui concerne l'atteinte de notre premier objectif. Nous le comprenons, nous avons besoin d'instituer notre propre espace politique pour assurer la communicabilité de nos idées démocratiques. Qu'est-ce que cela signifie ? faut-il que cet espace s'ajoute au mille-feuille des initiatives plus ou moins formelles, plus ou moins impactantes menées par certains citoyens dans le cadre de la cinquième république française ? Faut-il que ceci passe par la création d'associations ou de partis politiques ? A chacun d'apporter une réponse à ces questions. Voici toutefois ma proposition : la communication, puisque c'est bien ce dont il est question ici, n'est jamais aussi percutante et efficace que lorsqu'elle avance des idées ambitieuses, qui désarçonnent et remettent en question le statu quo tout en formulant la promesse de standards neufs et vertueux. C'est ainsi que ma croyance la plus profonde est que l'avènement d'un nouvel Etat doit être la réponse à notre premier objectif. La meilleure façon d'assurer la publicité de nos idées démocratiques est de créer un nouvel Etat libre, idée Ô combien désarçonnante mais chargée de promesses positives pour nombre de citoyens qui ressentent chaque jour le poids des chaînes de la cinquième république. La création d'un Etat libre doit nous permettre d'afficher au monde le plus vibrant et étonnant témoignage d'une émancipation politique. La publicité de nos idées n'y serait pas uniquement garantie par un simple échange de paroles et quelques tracts bien postés mais bien par ce qui a valeur d'exemple : des institutions sincèrement démocratiques,

en place, en état de fonctionnement opérationnel et qui racontent une histoire au monde qui l'observe. Quelle initiative peut apporter davantage d'espoirs démocratiques qu'un cœur politique neuf qui bat pour la toute première fois ?

Comme nous allons le découvrir, cette proposition qui consiste à rendre immanente la communication à partir de l'existence même de l'objet politique, nous ramène directement à notre second objectif : utiliser différentes techniques destinées à favoriser l'acceptation de nos idées démocratiques. Commençons par le commencement... Pour convaincre un sujet du bienfondé d'une proposition, une attitude censée, logique et constructive devrait être de réaliser un effort de projection afin de percevoir les idées politiques à travers son regard. Le fait de se projeter dans la peau du sujet doit nous permettre d'identifier les déterminants de sa pensée et de son jugement. Connaître ces déterminants est clé car nous pourrions alors les utiliser afin d'influer positivement sur son opinion. En première analyse, je propose de nous arrêter sur cinq types de jugements, chacun disposant de leurs propres déterminants. Nous verrons que chacun d'entre eux correspond à un palier à franchir. Plus nous avançons dans ces paliers, en d'autres termes plus nous tentons de provoquer l'addition de ces jugements chez le sujet qui nous écoute, plus nous sécurisons son adhésion aux idées politiques que nous exprimons. L'analyse partagée dans les prochaines lignes n'a pas vocation à être exhaustive, mais constitue un essai, une « pièce à casser ». Le lecteur est bien entendu invité à compléter cette vision dans la perspective de faire progresser nos chances de faire aboutir les révolutions politiques auxquelles nous aspirons :

- Le jugement prédictif
- Le jugement par la raison
- Le jugement par l'expérimentation
- Le jugement en situation
- Le jugement par association d'idée

Le jugement prédictif est certainement le plus primitif des quatre évoqués ci-dessus. A ce titre, il ne constitue pas un « palier » à proprement parler mais plutôt le niveau zéro de réflexion qu'il convient d'éviter le plus possible. Cette forme de jugement consiste à évaluer *a priori* le potentiel de succès d'une proposition politique en confrontant ses caractéristiques à une vision subjective du contexte sociétal dans lequel cette proposition est censée se déployer. Voici un exemple de jugement prédictif : « Mettre la constitution dans les mains des citoyens est une mauvaise idée car ceux-ci n'ont pas les capacités intellectuelles pour se l'approprier convenablement ». Il existe généralement dans ce type de jugement une série de biais cognitifs et de préjugés personnels déconnectés de toute analyse scientifique qui conduisent le sujet à adopter un avis négatif vis-à-vis d'idées politiques neuves (telles que le RIC Constituant). Dans l'exemple que nous venons de citer, le premier biais est de considérer que - dans un système sincèrement démocratique - chacun des citoyens est impliqué en fait et en acte dans les rouages profonds de l'ingénierie constitutionnelle, ce qui n'est évidemment pas le cas puisqu'il est matériellement impossible d'organiser une assemblée constituante à l'échelle de milliers ou de millions de personnes. Le deuxième biais cognitif consiste à penser que le citoyen moyen, c'est-à-dire celui qui ne possède pas les plus hauts niveaux de diplôme ou de statut social n'est pas capable de proposer des idées politiques raisonnables. C'est, il me semble, faire insulte au genre humain, que d'estimer que la plupart de ses membres sont incapables de réflexion, de pragmatisme et de souci de l'intérêt général. Il est naïf de penser que les propositions politiques d'un être humain ne peuvent être reconnues et considérées avec attention qu'après avoir poursuivi une poignée d'années d'étude ou avoir gagné beaucoup d'argent. D'un point de vue éthologique, ce type de jugement revient à estimer que seuls certains individus isolés au sein d'une espèce concentrent les avantages reproductifs nécessaires à la survie de l'ensemble de leurs congénères. Par exemple, si l'avantage reproductif du renard consiste à savoir chasser avec habileté, devrions nous considérer que seuls les individus sachant chasser avec le plus d'efficacité sont légitimes pour exercer cet avantage ? Cela serait ridicule. Alors pourquoi devrions-nous considérer que quelques êtres humains détiennent des prédispositions si significativement supérieures en comparaison de leurs congénères que cela leur octroie de fait le privilège d'exercer plus que d'autres l'avantage reproductif de l'Homme à savoir l'exercice de son intelligence ? Comme le souligne Emmanuel Dockès lors d'une de ses interviews, il faut probablement recevoir avec réserve les propositions du peuple lorsque celles-ci sont partagées en trois minutes top chrono dans le cadre d'un sondage sous forme de micro-trottoir. Il faut aussi reconnaître la valeur d'un travail citoyen (même peu diplômé !) lorsque celui-ci est réalisé dans le cadre d'une assemblée constituante, réunie à temps plein et en mode projet pendant une période longue de six mois à un an. Ainsi, à la problématique initiale exposée au début de ce chapitre (n.d.a : comment rendre favorable le jugement du plus grand nombre en ce qui concerne ces innovations démocratiques ?), nous obtenons un début de réponse. Pour obtenir l'agrément de notre auditoire, nous devons l'éloigner le plus possible du jugement prédictif car il s'agit d'un terrain intellec-

tuel pauvre d'où ne peuvent émerger qu'incompréhensions et frustrations. Mieux vaut provoquer chez eux d'autres formes de jugement capables d'inhiber le jugement prédictif.

Le jugement par la raison constitue le premier palier cognitif capable de conduire un sujet vers l'appréciation positive de l'idée politique proposée. Il fait même partie du socle indispensable des formes de jugement à mobiliser pour permettre à celle-ci de prospérer. C'est assez logiquement que les militants politiques novateurs doivent la susciter en priorité chez leur auditoire à l'aide de la parole publique et la médiatisation de l'idée politique défendue. Ce jugement consiste, pour le sujet qui l'active, à se forger un avis sur la base de l'analyse la plus rigoureuse des caractéristiques théoriques d'une idée politique proposée. Dit autrement, il s'agit d'une forme de jugement qui ne mobilise aucun autre mécanisme de la pensée que celui qui vise à évaluer la capacité d'une solution (l'idée politique neuve) à répondre logiquement à une problématique donnée (ex : l'apathie politique, les inégalités économiques et sociales, l'inconfort voire le malheur social). Il s'agit d'une forme de jugement qui se limite aux bornes de la théorie avancée, sans prendre en considération d'autres facteurs d'appréciation que peuvent être par exemple le retour d'expérience et la mise en situation concrète du concept proposé. Nous verrons d'ailleurs à travers les autres formes de jugement qu'il est possible d'activer d'autres processus cognitifs que la logique théorique pure afin de fédérer des individus autour d'une idée politique neuve. Bien entendu, compte tenu du fait que le jugement par la raison ne tient compte d'aucune autre considération que la logique théorique, il est tout à fait possible que ce jugement débouche sur des questions en suspens, non élucidées par manque de données suffisantes. Il est très important de souligner que le jugement par la raison n'est pleinement achevé qu'à la condition que l'auditeur ait reçu une information honnête et complète de la part d'un émetteur ou d'un ensemble d'émetteurs. Le succès des mécanismes qui visent à provoquer le jugement par la raison dépend largement de deux facteurs : la qualité d'émission du message destiné à décrire le concept politique théorisé (le message est-il transmis de façon sincère, honnête et sans biais d'aucune sorte ?) et la qualité de réception de ce même message par un sujet dont on espère obtenir l'approbation (le sujet est-il dans les meilleures dispositions intellectuelles pour recevoir le message ? dispose-t-il d'un temps d'écoute suffisant ?). Ainsi à la question « devrions-nous utiliser le jugement par la raison pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre ? », la réponse est « oui » mais à condition de maîtriser suffisamment bien les canaux de diffusion de nos idées afin de maximiser les chances de notre idée théorique (ex : le RIC Constituant) de faire mouche. Bien entendu, il serait vain de tenter de maîtriser la qualité du dispositif aval de la chaîne de communication (la réception du message), toutefois, nous pouvons très bien intervenir par l'action sur la partie amont (son émission). Une nouvelle fois, pour toutes les raisons évoquées au cours de ce chapitre, la conviction des membres du projet Ecclésia, incluant bien entendu l'auteur de ces lignes, est que le moyen le plus qualitatif pour assurer la communicabilité des innovations démocratiques de notre époque (l'émission de notre message sous une forme *complète* et *honnête*, non dénaturée) est de rendre cette communication immanente à partir de l'objet politique même, c'est-à-dire l'Etat-Nation sans frontières. La création de cet objet politique est donc notre recommandation pour provoquer le jugement par la raison et maximiser nos chances de le rendre favorable. Notez toutefois qu'il est possible voire indispensable de combiner le jugement par la raison à d'autres formes de jugement afin de renforcer nos chances d'obtenir notre fameux graal : l'assentiment du plus grand nombre en ce qui concerne les idées de la démocratie sincère.

C'est dans cette perspective que nous nous devons d'évoquer le jugement par l'expérimentation. Quoi de mieux pour se forger une opinion sur une solution politique potentielle que de l'éprouver matériellement ? L'expérimentation est le compagnon fidèle de tout esprit scientifique. Elle permet de transcender la théorie afin de faire émerger les angles morts de la pensée humaine, d'identifier ce qui était difficilement prévisible sur le papier. L'expérimentation est de surcroît difficilement contestable car elle est une preuve vivante, observée et observable, de la viabilité d'une solution politique. Enfin, l'expérimentation est précieuse dans une perspective d'amélioration continue : elle permet de repérer les failles de l'idée politique éprouvée et de proposer des voies d'optimisation. Idéalement, les caractéristiques de l'expérimentation sont poussées au plus près des conditions réelles d'existence de l'idée politique afin de limiter le plus possible les biais expérimentaux comme l'effet Hawthorne qui postule que les résultats d'une expérimentation peuvent être gauchis par la simple présence de l'expérimentateur. Ainsi et en toute logique, les minorités politiques désireuses de gagner l'adhésion du plus grand nombre se doivent de déployer des initiatives concrètes, au plus proche des conditions du réel, afin de provoquer le maximum de jugements avisés. Les sujets récepteurs, puissamment « éclairés » par les résultats d'une expérimentation rigoureuse, ne pourront alors formuler une opposition franche qu'à la condition de son insuccès. A l'inverse, ils ne pourront qu'accepter le bien-fondé d'une expérimentation réussie. Celle-ci est donc un élément clé de notre stratégie visant à obtenir l'agrément du plus grand nombre. Pourtant, si nous avons aujourd'hui pris l'habitude de parler beaucoup des innovations démocratiques que nous appelons de nos vœux (afin d'occasionner le jugement par la raison chez nos interlocuteurs), et si nous

avons aussi pris le pli de l'expérimentation pratique à travers - par exemple - l'organisation d'ateliers constituant, force est de constater que nous n'avons pas encore joué la carte de l'expérimentation pratique au plus près du réel. Car si les ateliers constituant sont de très bons exercices pour développer l'intérêt des populations pour la question de la réappropriation citoyenne de la constitution d'un Etat, mais aussi plus largement pour la question de la réappropriation de l'écriture des règles, voire pour développer le « moi-pensant » politique d'un individu, force est de constater que ceux-ci n'ont pas pour objectif premier d'offrir un retour d'expérience complet sur la viabilité opérationnelle d'un Etat construit sur la base de mécanismes sincèrement démocratiques. Ce retour d'expérience, dis-je, est incomplet car il ne permet pas d'affirmer à un interlocuteur à convaincre : « nous avons fait l'Etat sincèrement démocratique sur une période donnée, voici ses atouts et voici ses inconvénients ». C'est ainsi qu'une idée telle que la création d'un Etat-Nation sans frontières pourrait s'avérer très utile pour convaincre grâce à la mise en place d'une expérimentation dont l'ampleur et les objectifs pourraient être sans précédent. Nul doute qu'une telle initiative permettrait de pousser l'expérimentation à un niveau de réalisme sans précédent et nous fournirait des histoires à raconter sur des sujets très précis qui focalisent parfois excessivement l'attention de nos contradicteurs : des « citoyens moyens » peuvent-ils écrire des articles de constitution ? le tirage par le sort est-il plus vertueux que l'élection ? l'apathie politique est-elle une fatalité ? etc.. Si, comme le souligne Arendt, notre originalité en tant qu'émetteur d'une proposition politique neuve dépend de notre aptitude à nous faire comprendre de ceux qui se posent en spectateur de l'échiquier politique, alors nous devrions reconnaître que les mots sont parfois insuffisants pour convaincre et qu'il est certainement nécessaire de donner un coup d'accélérateur à nos initiatives expérimentales. Gandhi ne disait-il pas « soyez vous-même le changement que vous voudriez voir dans le monde » ? Ne faut-il pas que nos actions éclairent davantage que nos paroles pour convaincre le plus grand nombre ?

Si éprouver une idée à l'aune de l'expérimentation est une bonne façon de se doter d'arguments solides pour convaincre les spectateurs de l'échiquier politique, le jugement en situation le surclasse nettement dans la perspective de remporter durablement leur adhésion. Bien entendu, et comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, les formes de jugement se combinent, il n'est donc pas question de substituer le jugement par l'expérimentation par le jugement en situation. Toutes ces formes de jugement peuvent se compléter assez admirablement pour peu qu'un projet politique se donne les moyens stratégiques et matériels de les provoquer tous de manière simultanée. De surcroît, il faut souligner que le jugement par l'expérimentation est un prérequis indispensable pour faire advenir le jugement en situation. L'un ne fonctionne pas sans l'autre. Le jugement en situation donc, consiste à rendre acteur le récepteur d'une idée politique quelconque ; à le placer dans la peau du « faiseur ». Qui n'a jamais mieux adhéré à une idée que lorsqu'il s'est senti la posséder lui-même ? Emettre une idée ou être profondément convaincu par elle, c'est se sentir connecté à celle-ci par l'intermédiaire de son égo, c'est estimer qu'elle fait littéralement corps avec soi-même. Il est généralement très difficile de récuser les convictions d'une personne ayant atteint l'âge adulte pour la simple raison qu'une objection voire une remise en question totale de ces convictions est associée par le sujet qui les reçoit à un rejet de son être. Or, devenir l'acteur direct d'un projet politique, c'est quelque part associer son concept, son idée fondatrice, à son Moi intérieur. Le terme « praxis » définit parfaitement ce mécanisme : l'action pratique, non contemplative ou théorique, qui transcende le sujet. J'agis dans le cadre d'une initiative politique quelconque, ces actions deviennent un constituant de mon être, je réalise alors grâce aux mécanismes de la réflexivité tout le potentiel de l'idée politique pour laquelle j'agis et dont je ne percevais pas encore jusqu'alors tous les tenants et les aboutissants. A l'inverse, il est possible que la praxis conduise le sujet à percevoir les limites de l'idée politique pour laquelle il offre ses services. Ainsi et pour qui fait preuve d'honnêteté intellectuelle, agir de façon pratique pour faire vivre une idée politique, c'est explorer tout son potentiel et c'est donc être dans la meilleure position possible pour en produire un jugement qualitatif. Resitué dans la perspective de nos réflexions concernant la publicité des innovations démocratiques, cela signifie que les personnes qui témoignent un intérêt variable, de timide à franc, pour des idées telles que le RIC Constituant, ne peuvent devenir les plus légitimes pour juger ces idées qu'à la condition qu'ils se placent eux-mêmes en situation de pratique durable de ces mécanismes politiques. Dit autrement, les personnes les plus légitimes pour juger (et donc s'exprimer sur) des idées politiques telles que le RIC Constituant seront celles qui choisiront d'être les membres actifs d'une organisation humaine ayant vocation à les utiliser. Réaffirmons donc une nouvelle fois notre utopie : pour rendre favorable le jugement du plus grand nombre en ce qui concerne les innovations démocratiques de notre ère, il est nécessaire de construire un Etat-Nation sans frontières capable de placer ses membres dans la posture d'expérimentateurs actifs des mécanismes de la démocratie sincère.

Terminons ce panorama en évoquant le jugement par association d'idées qui, une nouvelle fois, pourra très bien s'ajouter aux autres formes de jugement. Celle-ci est probablement moins vertueuse que les précédentes en ce sens qu'elle vise moins à obtenir une pleine adhésion du plus grand nombre aux

contenus substantifs proposés par un projet politique que d'obtenir leur agrément par des moyens détournés et périphériques à l'idée politique en elle-même. En effet, il n'est pas rare que nous nous laissions convaincre par des projets politiques non pas parce que nous avons analysé méthodiquement la substance profonde des idées qu'ils portent mais plutôt parce que ces projets agitent des chiffons rouges qui excitent certains traits identitaires, sociaux ou culturels qui nous sont chers. Par exemple, si je tiens en très haute estime une personnalité publique quelconque, je serais davantage enclin à porter un jugement favorable sur le projet politique qu'elle pourrait être amenée à rallier, sans même avoir pris le temps d'en étudier attentivement les propositions. Ce processus cognitif peut fonctionner exactement de la même manière en ce qui concerne une grande variété de « chiffons rouges » qu'un projet politique est susceptible d'agiter. Cela peut concerner des personnes, des organisations, des images, des symboles associés au projet politique ou les caractéristiques identitaires de ses principaux protagonistes (exemple : leur niveau de diplôme, leur sexe, leur âge, leur métier, etc...). Mais cela peut aussi concerner des idées. Lorsqu'une idée est implantée avec habileté dans un esprit humain, le sujet qui la porte en haute estime peut progressivement perdre de vue les fondements logiques ou moraux de celle-ci et la reconnaître simplement en tant qu'objet intellectuel non conscientisé. Une fois que la conscience se retire, l'individu est capable de continuer à soutenir l'idée avec ferveur, cela même en présence d'arguments logiques nouveaux susceptibles de remettre en question sa pertinence. Arrivé à ce stade, le sujet est mûr pour être manipulé par des intentions malhonnêtes. Arrivé à ce stade, il est possible d'obtenir l'assentiment de l'individu sur des idées qu'il n'aurait jamais rallié dans un autre cadre. Il semble en effet possible d'associer une nouvelle idée à l'objet intellectuel non conscientisé afin de faire « passer la pilule ». Par exemple, il n'est pas exclu de voir un jour émerger une situation par laquelle :

- A : un groupe de citoyens conscientise la problématique du réchauffement climatique ce qui les amène à se préoccuper sincèrement de ses effets sur l'Homme et sur l'environnement.
- B : leur conscience se retire progressivement et leur perception de la lutte contre le réchauffement climatique se transforme en un « objet intellectuel non conscientisé » qu'ils continuent de soutenir comme un but, une finalité ultime.
- C : Des individus mal intentionnés remarquent que le réchauffement climatique est devenu un objet intellectuel majoritairement non conscientisé. Ils y trouvent des opportunités pour assouvir leurs intérêts personnels.
- D : Ces mêmes individus utilisent le prétexte du réchauffement climatique pour mettre en place un régime totalitaire, limitant drastiquement les libertés individuelles et les droits de l'Homme. Ce faisant, ils détiennent les clés de tous les pouvoirs, y compris le pouvoir économique.
- E : Le groupe de citoyens évoqué en étape A adhère désormais à la limitation des libertés et les atteintes aux droits de l'Homme. Idées qu'ils n'auraient jamais soutenues si celles-ci n'avaient pas été associées à l'idée de lutte contre le réchauffement climatique.

Notez que certains des lecteurs du présent ouvrage sont jusqu'ici victimes de manipulations dans le but de provoquer chez eux le jugement par association d'idées. En effet, si j'ai parsemé cet ouvrage de termes clés tels que « RIC Constituant », c'est bel et bien car j'estime que ces termes deviennent pour certains de mes congénères des « objets intellectuels non conscientisés ». Il m'a paru opportun de les utiliser en tant que tel afin de maximiser les chances de rendre favorable le jugement de mes lecteurs, amis du RIC Constituant, en ce qui concerne le concept d'Etat-Nation sans frontières. N'y voyez pas là pour autant un quelconque déni de ma part en ce qui concerne l'idée du RIC Constituant que je trouve excellente. Voyez-y davantage une mise en garde de ma part : nous devons collectivement rester vigilants à ce que nos idées ne perdent jamais l'attention de notre conscience à défaut de quoi nous pourrions continuer à les soutenir sans réaliser qu'elles sont désormais dépassées par le contexte sociétal ambiant voire en rupture avec les fondements de la morale.

Notez que si vous constatez que l'intention de ce petit test manipulateur se vérifie, même dans un nombre limité de cas, cela démontre la puissance des mécanismes qui visent à provoquer le jugement par association d'idées. Cela démontre que nous ne devons pas nous interdire d'utiliser ces mécanismes dans la perspective de fédérer le plus grand nombre autour des idées démocratiques innovantes, qui convergent vers le bien. Ainsi en addition de cette proposition qui consiste à créer un Etat-Nation sans frontières et dans la perspective de rendre favorable le plus grand nombre de jugements possibles en ce qui concerne ce projet, je formule l'utopie suivante : réunir autour d'un tel projet le maximum de personnalités publiques dont l'aura lui serait favorable et dont les idées politiques sont suffisamment proches pour que cela ne leur pose pas de cas de conscience majeur. La publicité de leur ralliement serait sans conteste un puissant levier destiné à convaincre le plus grand nombre.

Nous avons évoqué la nécessité de créer notre propre espace de communicabilité ainsi que différentes techniques visant à rendre favorable le jugement du plus grand nombre en ce qui concerne les innovations démocratiques de notre époque. C'est une bonne chose. Nous devons maintenant comprendre les mécanismes d'une révolution afin de dépasser certains de nos préjugés et images d'Epinal qui nous conduisent souvent à être excessivement attentistes, c'est-à-dire à attendre des mouvements insurrectionnels d'ampleur, spontanés, non coordonnés, déclenchés par la prétendue existence d'une « volonté du peuple ».

Gautier David, projet Ecclesia.

Site :

[1] Hannah Arendt citée par Romain Karsenty dans « le germe grec de la démocratie : Castoriadis et Arendt en dialogue ». édition Kimé. Page 89.

[2] E.Kant, Conflit des facultés, deuxième section, II, 6, cité par Romain Karsenty in « Le germe grec de la démocratie : Castoriadis et Arendt en dialogue », éditions Kimé. page 83.

[3] Wikipedia. Janvier 2023. https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligne_%C3%A9ditoriale

Rencontre citoyenne avec Corinne Lalo le dimanche 10 mars à Massy en Essonne : OMS, TRAITÉ « PANDEMIES », souveraineté et citoyenneté

Mar 5, 2024

Double ITV (France Soir) et extraits (vidéo importante de 10 minutes) :

https://twitter.com/france_soir/status/1771190100254511376

Conférence complète de Corinne Lalo, suivie de mes réactions (vidéo Nexus) :

Affiche annonce :

Rencontre Citoyenne

**CORINNE
LALO**

**ÉTIENNE
CHOUARD**

**OMS, TRAITÉ DE
PANDÉMIES ET
CITOYENNETÉ**

RÉSERVATION INDISPENSABLE

SUR

[HTTPS://FRAMAFORMS.ORG/RENCONTRE-CITOYENNE-DU-10-MARS-2024-1708631655](https://framaforms.org/rencontre-citoyenne-du-10-mars-2024-1708631655)

**DIMANCHE 10 MARS À PARTIR DE
10H30 À MASSY**

Le lieu exact vous sera communiqué à l'issue de votre inscription

10H30 : ACCUEIL DU PUBLIC

11H : RENCONTRE CORINNE LALO - ETIENNE CHOUARD

12H30 : PAUSE - PIQUE-NIQUE ET STAND DE LIVRES

14H30 - 18H : ATELIERS CITOYENS

□ RENCONTRE CITOYENNE □

□ Réservez votre journée du Dimanche 10 mars à Massy en Essonne pour participer à une conférence-débat autour du projet de traité pandémie de l'OMS, dont le vote doit avoir lieu en mai prochain.

Pourquoi une telle urgence ? Ce traité garantira-t-il l'indépendance et la souveraineté de chaque individu et de chaque nation en matière de santé ?

Corinne LALO, journaliste et grand reporter, décryptera l'origine de ce projet mondialiste et Étienne CHOUARD, économiste, juriste, défenseur de l'éducation populaire et de la démocratie directe, apportera une réflexion citoyenne sur ce traité.

La deuxième partie de la journée sera consacré a des ateliers citoyens en présence d'Étienne Chouard, pour réfléchir à ces problématiques en termes constitutionnels.

La journée se déroulera dans une salle proche de la gare « MASSY-PALAISEAU » sur le RER B. L'adresse exacte vous sera communiquée à l'issue de votre inscription.

□ Le Programme de la journée :

10h30 : Accueil du public

11h : Débat - Rencontre Corinne Lalo et Étienne Chouard

13h : Déjeuner (pique-nique partagé et stand de livres □).

14h30 : Ateliers Citoyens

16h30 : Restitution des ateliers.

Pour vous inscrire c'est ici ! □

<https://framaforms.org/rencontre-citoyenne-du-10-mars-2024-1708631655>

□ RENCONTRE CITOYENNE □

□ Réservez votre journée du Dimanche 10 mars à Massy en Essonne pour participer à une conférence-débat autour du projet de traité pandémie de l'OMS, dont le vote doit avoir lieu en mai prochain.

Pourquoi une telle urgence ? Ce traité garantira-t-il...

— VIGI MEDIAS (@VigiMedias) [February 25, 2024](#)

[Rendez-vous en Suisse pour parler de vraie démocratie : 17 février 2024 à Neuchâtel et 18 février à Lausanne](#)

Fév 11, 2024

Présentation sur la page des actualités du site *Modernocratie* :

<http://Informations.modernocratie.ch>

On se verra le 17 février 2024 à Neuchâtel :

Journées démocratie

NEUCHÂTEL

SAMEDI
17 FÉVRIER

2024

CONFERENCES

ETIENNE CHOUARD
Démocratie Véritable

THOMAS WROBLEVSKI
Modernocratie

MÉLISSA PEREZ
Intelligence collective

09h00

-
12h00

13h15

-
16h15

ATELIER CONSTITUANT

Lobby Bar
Pierre-a-Mazel 10
Esplanade de la Maladière
2000 Neuchâtel



INSCRIPTIONS AUPRÈS DE
secretariat@modernocratie.ch



et le 18 à Lausanne :

Journées démocratie

LAUSANNE
DIMANCHE
18 FÉVRIER
2024

CONFERENCES

JACQUES NEIRYNCK
La démocratie suisse

ETIENNE CHOUARD
Démocratie véritable

THOMAS WROBLEVSKI
Modernocratie

MÉLISSA PEREZ
Intelligence collective

09h00
-
12h00

13h15
-
16h15

ATELIER CONSTITUANT

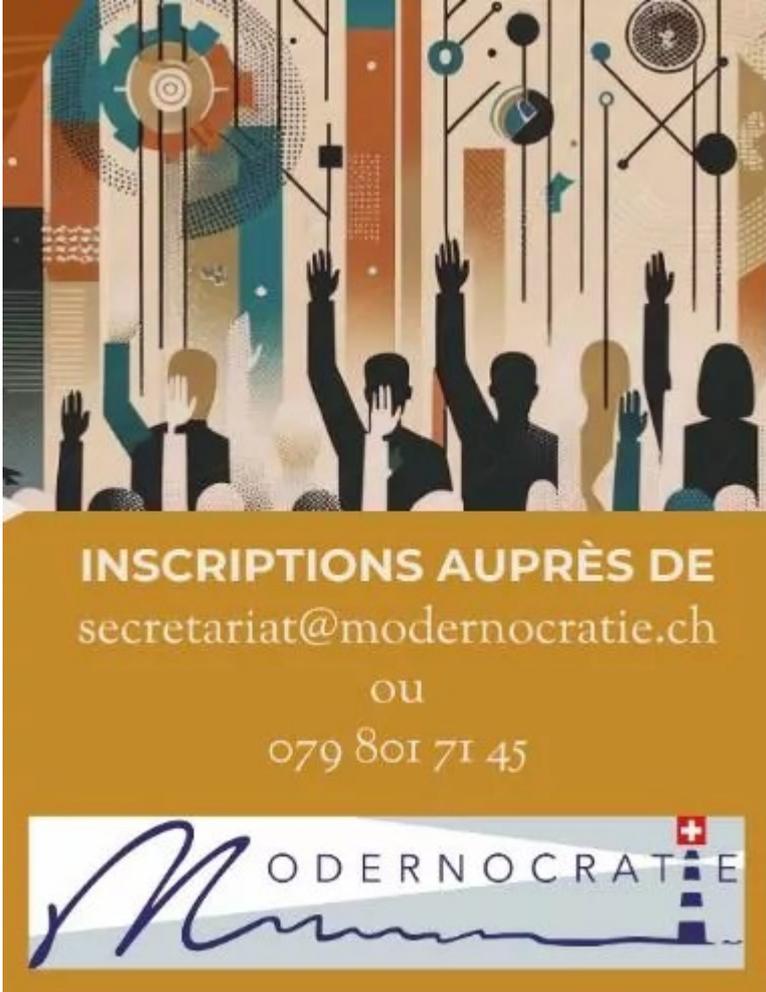
Hôtel Ibis
Chemin de l'Esparcette 4
1023 Crissier



INSCRIPTIONS AUPRÈS DE
secretariat@modernocratie.ch



Pour aider les organisateurs à tout vous préparer,
ce serait vraiment sympa de vous inscrire, c'est là :



Au plaisir de vous y retrouver ☐

Étienne.

[Le message constituant - Montage vidéo par Alex Thoby](#)

Fév 1, 2024

» [Ouvrir la vidéo](#)

Cette vidéo a pour but d'expliquer la logique de ce que j'appelle le « mouvement constituant » : le mouvement des citoyens et citoyennes qui veulent réécrire leurs constitutions pour tenter de créer des systèmes plus démocratiques. Cet état d'esprit constituant mérite selon moi d'être transmis tel un précieux message.

Depuis le début du XXI^{ème} siècle, ce courant de pensée se développe dans certains pays du monde, comme au Chili et en Islande, mais également en France : des mouvements et associations politiques comme les Gentils Virus, les Gilets Jaunes Constituants, les Gilets Citoyens, le Mouvement Constituant Populaire, Espoir RIC 2022, Sentier Vers la Démocratie, et bien d'autres encore, agissent en souterrain pour tenter de transformer la V^{ème} République et souhaitent que le peuple obtienne une plus grande souveraineté politique.

Ce montage vidéo rassemble différentes interventions de professeurs, chercheurs, militants ou artistes qui vont dans le sens de ce mouvement constituant, en France et ailleurs dans le monde.

Parmi eux, il y a Étienne Chouard (photo) qui a très fortement contribué à promouvoir l'idée d'une assemblée constituante pour redéfinir les règles du jeu politique.

Il ne s'agit pas d'un montage effectué à la demande des intervenants et intervenantes. Il s'agit simplement d'un montage effectué bénévolement pour mettre en avant le mouvement

constituant ainsi que le besoin de démocratie et d'un débat constituant national.

Si l'idée vous plaît, passez à l'action et transmettez le message.

Alex Thoby

INTERVENANT(E)S :

NAÏM

NATACHA POLONY

DIMITRI COURANT

FLORENCE HAEGEL

ORELSAN

HÉLÈNE LANDEMORE

DOMINIQUE ROUSSEAU

LOÏC BLONDIAUX

PALOMA MORITZ

NICOLAS VIDAL

EDWY PLENEL

CHARLOTTE GIRARD

RAQUEL GARRIDO

USUL

ÉTIENNE CHOUARD

MAXIME NICOLLE

DAVID LOUAPRE

PRISCILLIA LUDOSKY

CLÉMENT VIKTOROVITCH

DAVID VAN REYBROUCK

FRANCESCA BRIA

CLARA EGGER

KATRIN ODDSDOTTIR

JO SPIEGEL

PIERRE-EMMANUEL BARRÉ

MABROUKA M'BAREK

IDRISS ABERKANE

Un grand merci à Alex Thoby pour son investissement, ainsi qu'à toutes les personnes qui continuent de porter le message constituant !

[Faut-il recréer la démocratie ? Conférence de Thomas Wroblevski le 15 janvier 2023 à Lutry, en Suisse](#)

Jan 12, 2024



Conférence

15 janvier 2023

À 19h 30

Soirée réflexions,
Échanges et Créativité

Faut-il Recréer la Démocratie ?

*Comment vivre en paix et réaliser nos
aspirations dans le monde actuel ?*

Avec

Thomas Wroblevski

Créateur de La Modernocratie

Merci de réserver par mail à :
source2creation@proton.me

**Source de Création - Rue du Port 2
entrée côté lac - 1095 - LUTRY - VD**

Participation aux frais CHF 20.-

Le nombre de places est limité.

[En direct le 08/01/2024 20h : RIC urgent pour l'écologie en Suisse](#)

Jan 8, 2024

« Le Mouvement Constituant Populaire vous donne rendez-vous en direct lundi 08/01/2024 à 20h avec Étienne Chouard, Pierre-Alain Bruchez et des invités surprises pour traiter d'un projet de RIC urgent pour l'écologie en Suisse. »

Mise à jour du 03/02/2024

Notamment grâce à votre soutien, Pierre-Alain et ses associations partenaires pour l'écologie ont réussi à rassembler un nombre suffisant de signatures pour déclencher un référendum en Suisse en vue de protéger la nature et le paysage.

C'est officiel, nous avons réuni les 50'000 signatures requises. Le peuple suisse votera sur le Mantelerlass. Probablement le 9 juin 2023.

Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables : référendum a abouti ([admin.ch](#))

Le 18 janvier 2024 le comité référendaire a déposé 63 488 signatures contre la loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité). La Chancellerie fédérale a constaté, après vérification, que 63 277 des signatures déposées sont valables. Le référendum a donc formellement abouti.

Pierre-Alain Bruchez

Accès vers l'émission en direct

[YouTube](#) - [Facebook Étienne](#) - [Facebook MCP](#)

Le Parlement Suisse vient de voter un projet de réforme « Mantelerlass » qui risque de grandement abîmer l'écologie dans les Alpes suisses, alors Pierre Alain Bruchez avec le soutien de plusieurs associations pour la protection de l'environnement sont en train de récolter 50 000 signatures pour déclencher un référendum « Oui ou Non au Mantelerlass » cette nouvelle réforme qui met en péril le paysage et la nature Suisse.

Ils ont actuellement 47 000 signatures sur les 60 000 requises pour assurer le déclenchement du référendum : il ne reste plus que quelques jours pour récolter les signatures de citoyens suisses restantes !

N'hésitez donc pas à partager cette information aux citoyens Suisses que vous connaissez. Bien-sûr, c'est également l'occasion pour les citoyens français de comparer la situation politique française, notamment notre pluie de 49.3, avec les options démocratiques suisses comme ce RIC pour l'écologie.

Rejoignez-nous en direct ce soir à 20h sur la chaîne Youtube d'Étienne Chouard pour discuter démocratie suisse, RIC et écologie, avec un cas réel et concret.

Nous répondrons à toutes vos questions et nous afficherons vos commentaires.

Pour en savoir plus :

- [Pierre-Alain Bruchez lance un référendum en Suisse et montre la différence entre un pays démocratique et un pays purement oligarchique](#) (article du 7/12/2023)
- [stopp-au-mantelerlass.ch](#) (site officiel)
- [bnl-unp.ch/referendum-fr](#) (site de l'association de Pierre Alain)

Comment signer le référendum ?

Les citoyens suisses peuvent signer le référendum

(les étrangers ne peuvent pas signer, même quand ils ont le droit de vote au niveau local)

La feuille de signatures peut être [téléchargée au lien suivant](#).

Toutes les signatures sur une même feuille doivent provenir de citoyens ayant le droit de vote dans la même commune.

A envoyer au plus tard le **10 janvier** 2023 par courrier A à l'adresse suivante :

Fondation Franz Weber

La Fondation Franz Weber se charge de faire attester les signatures par les communes.

Introduction de l'émission par le Mouvement Constituant Populaire

Bonjour, bonsoir et bonne année ! Merci de nous rejoindre pour cette émission spéciale en direct sur YouTube et Facebook. Organisée de manière quelque peu impromptue, cette session a été mise en place pour discuter d'un sujet important, qui nécessite une attention urgente et sur lequel nous allons nous pencher tout au long de la soirée. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir Étienne Chouard, ainsi que Pierre Alain Bruchez, à l'origine d'une initiative de référendum en Suisse axée sur un enjeu écologique crucial. Je suis Mira du Mouvement Constituant Populaire, et j'aurai le plaisir d'animer cette discussion, de mettre en avant vos commentaires et de transmettre vos questions.

Notre débat se focalisera sur une question pressante : l'organisation d'un référendum d'initiative citoyenne en Suisse, également connu sous le nom de référendum populaire. Pour rappel, en Suisse, lorsque le Parlement adopte une décision, les citoyens ont un délai limité pour rassembler 50 000 signatures afin de provoquer un référendum sur cette décision. Récemment, une mesure controversée a été adoptée par le Parlement suisse. Il s'agit du projet de réforme "Mantelerlass", présenté comme un progrès pour la transition énergétique, mais qui, dans les faits, favorise la création de vastes parcs photovoltaïques industriels dans les Alpes, sans consultation populaire. Ce projet va à l'encontre de la volonté des citoyens de certains cantons qui s'étaient fermement opposés à de telles initiatives, considérées comme préjudiciables à la nature et au paysage.

Aujourd'hui, nous sommes dans une course contre la montre pour recueillir les quelques milliers de signatures restantes, nécessaire pour lancer un référendum en Suisse sur ce sujet brûlant. C'est donc un moment crucial pour diffuser cette information auprès de nos amis suisses et en discuter également en France, où l'on aspire depuis longtemps à bénéficier d'un processus démocratique similaire.

En France, nous avons récemment été témoins de multiples utilisations de l'article 49.3 - un 49.3 par semaine, si ce n'est plus - permettant au gouvernement de faire passer des lois sans vote à l'Assemblée Nationale. Déjà qu'on ne se sent pas représenté par nos élus à l'Assemblée nationale... Là c'est officiel, le gouvernement se contrefiche également de l'avis des députés.

Ceci étant posé comme contexte, je cède maintenant la parole à Pierre Alain pour nous éclairer davantage, suivi d'Étienne pour approfondir la discussion, puis interviendra Thomas Wroblevski pour présenter Modernocratie et des perspectives d'amélioration de la démocratie Suisse. Et vous, chers public, nous vous invitons à participer activement en partageant vos réflexions en commentaire.

N'hésitez pas également à faire un don sur le site d'Étienne Chouard pour nous aider et encourager l'organisation de telles émissions à l'avenir.

Vidéo d'introduction au sujet (10 minutes)

[Le #16 de la Gazette des Amis du RIC est paru](#) □

Les principales actualités, vidéos et actions utiles à l'instauration du RIC pour une démocratie digne de ce nom, par [la Convergence RIC](#).

Le sommaire

Bonne Année !

Idées de bonnes résolutions pour 2024

Invitations à l'action

- Signez et partagez la pétition sur le site de l'Assemblée
- Aidez à définir le RIC voulu par les Français
- Autres propositions d'actions

Vidéos

- Vidéos d'Étienne Chouard
- Philippe Ponge présente le MCP
- Vidéos d'Yvan Bachaud
- Micros-trottoirs sur le RIC

Infos utiles

- Évaluations du Label RIC

Productions artistRIC, Agenda, RICrutelements...

Pour partager ce numéro :

[Lien Telegram](#) - [Lien Facebook](#) - [Lien Twitter](#)



« [Le libre-échange est un fanatisme](#) » [et autres sujets importants : UE, monnaie, démocratie, élection vs tirage au sort, RIC, gilets jaunes, etc.] sur Mizane TV (décembre 2023)

Déc 25, 2023

Déc 17, 2023

Les amis d'Espoir RIC viennent de publier leur troisième pétition officielle pour que le RIC puisse être débattu à l'Assemblée nationale.

Un tiers des signatures récoltées en 3 jours !

Pour rappel, Espoir RIC publie des pétitions pour l'instauration du RIC Constituant sur le site de l'Assemblée nationale. L'objectif est notamment de contraindre les députés à examiner publiquement nos propositions et argumenter sur les raisons pour lesquelles ils refusent de donner le pouvoir aux citoyens et faire de la France une véritable Démocratie.

L'aventure des pétitions officielles a commencé le 17 novembre 2022, après avoir obtenu plus de 15000 signatures en moins de 4 mois, elle a été examinée et sans surprise classée par la Commission des lois le 5 avril 2023. La seconde pétition prenait en compte certains arguments de la première commission et a reçu un accueil favorable de certains députés, bien qu'elle ait à son tour été classée.

[Voir les bilans et avancements des opérations pétition à l'Assemblée](#)

Mais nous n'en restons pas là !

Cette nouvelle pétition, publiée le 12 décembre dernier, est une proposition de loi constitutionnelle légèrement adaptée pour tenir compte de l'ensemble des arguments des députés. Cette fois, ils devraient être privés des arguments avancés durant les précédentes commissions.

[En savoir plus](#)

Nous avons jusqu'à fin mars pour récolter de nouveau les 5000 signatures requises pour que cette pétition soit examinée à la prochaine Commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale et ainsi continuer le débat.

Un grand merci à toutes les personnes qui prendront le temps de signer et partager cette pétition pour rendre ce débat possible !

Le résultat de leurs ateliers constituants

L'article 89 de la Constitution est ainsi révisé :

.1

L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre, aux membres du Parlement **et aux citoyens**.

.2

Le projet ou la proposition de révision, **à l'exception des propositions d'initiative citoyenne**, doit être examiné dans les conditions de délai fixées au troisième alinéa de l'article 42 et voté par les deux assemblées en termes identiques.

.3

Lorsque la proposition de révision est d'initiative citoyenne, elle doit mentionner l'identité du

ou des porteurs de l'initiative, le titre, le but de la proposition et l'amendement de la Constitution entièrement rédigé.

.4

La proposition de révision d'initiative citoyenne est déposée auprès du Conseil constitutionnel après le recueil de 50 000 signatures de citoyens sur papier libre. Les signatures doivent être accompagnées des noms d'usage, prénoms, dates de naissance et adresses des signataires. Le Conseil constitutionnel dispose d'un délai de 2 mois à compter du dépôt pour contrôler la validité des signatures et statuer sur sa conformité aux alinéas 11 à 13 du présent article. À l'issue de ce délai, la proposition est considérée comme valide. La proposition valide est publiée officiellement et est accompagnée d'un support papier et numérique où les citoyens peuvent apporter leur soutien. En cas de rejet, le Conseil constitutionnel produit une décision publique motivée.

.5

La proposition de révision d'initiative citoyenne doit recueillir au total un million de signatures d'électeurs dans un délai de 18 mois à compter de sa publication officielle.

.6

Les signatures de soutien à la proposition de révision d'initiative citoyenne, en format papier ou numérique, doivent être accompagnées des noms d'usage, prénoms, dates de naissance et adresses des signataires. La validité des signatures est contrôlée par le Conseil constitutionnel dans un délai qui ne peut dépasser une durée de 4 mois. Les parlementaires disposent de 24 mois, à compter de la validation de l'initiative, pour déposer une contre-proposition par la procédure de l'alinéa 2 ci-dessus. Le ou les initiateurs peuvent alors décider de retirer leur initiative.

.7

Une fois validée ou à expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, le Président de la République soumet la proposition de révision au référendum dans un délai compris entre 3 et 12 mois. Aucun référendum ne peut être tenu pendant les 90 jours qui suivent la tenue d'un référendum.

.8

Les référendums sont précédés d'une campagne garantissant la diffusion de débats contradictoires et de toutes les informations nécessaires à un choix éclairé.

.9

La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum. **Si une initiative de révision fait l'objet d'une contre-proposition, les deux sont soumises séparément à référendum le même jour. Si les deux obtiennent l'approbation de la majorité des votants, seul le projet ou la proposition qui obtient le plus de votes favorables est approuvé.**

.10

Toutefois, le projet de révision **peut ne pas être** présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès **et qu'il ne fait pas l'objet d'une demande de référendum** ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale. **Après la publication de la décision de convocation du Congrès, les citoyens disposent de 200 jours pour déposer auprès du Conseil constitutionnel 500 000 signatures d'électeurs demandant un référendum. Le contrôle des signatures est identique à celui de l'alinéa 6 ci-dessus. Si le seuil est atteint, le projet de révision est soumis à référendum.**

.11

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

.12

La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.

.13

Aucune révision ne peut avoir pour objectif de restreindre les droits civils et politiques garantis par la Constitution.

Des modalités d'application complémentaires peuvent être fixées par une loi organique.

Les amis d'Espoir RIC viennent de publier leur troisième pétition officielle pour que le RICC puisse être débattu à l'Assemblée nationale. <https://t.co/LLaJlb6d5e>

Un tiers des signatures récoltées en 3 jours !

Pour rappel, Espoir RIC publie des pétitions pour l'instauration du...

— Étienne Chouard (@Etienne_Chouard) [December 17, 2023](#)

[Pierre-Alain Bruchez lance un référendum en Suisse et montre la différence entre un pays démocratique et un pays purement oligarchique](#)

Déc 7, 2023

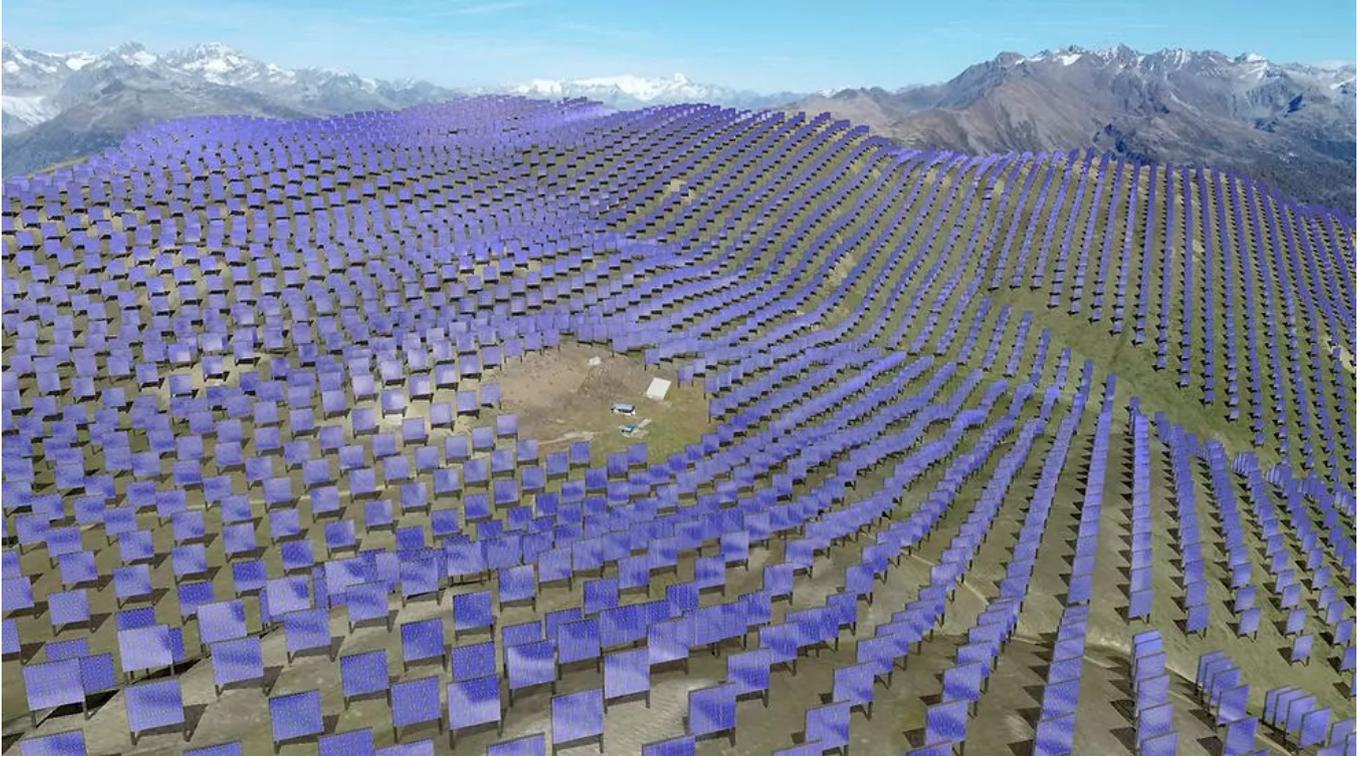
Les amis Pierre-Alain Bruchez - auteur du livre *Le RIC L'instaurer en France, le préserver en Suisse* - et Antoine André du média [TheSwissBox Conversation](#) viennent d'animer une superbe émission :

La première partie de la vidéo est utile pour comprendre la situation en France et en Suisse, ainsi que la différence entre un pays démocratique et un pays purement oligarchique.

Ils montrent également que malgré [certains avantages conséquents du système suisse](#), celui-ci reste perfectible, notamment au niveau de l'ouverture des initiatives à la matière législative (proposition et abrogation), ainsi qu'au niveau du financement des campagnes des initiatives et des votations qui sont malheureusement dépourvues d'aide publique et de plafonnement. Les ressources financières des initiateurs ne devraient pas être une condition de réussite d'une initiative.

La seconde partie de la vidéo présente le référendum en cours de déclenchement au sujet d'une nouvelle loi fédérale suisse, le Mantelerlass.

Pierre-Alain Bruchez exprime des préoccupations concernant cette loi : selon lui, bien que cette législation vise à favoriser la transition vers des énergies renouvelables, elle pourrait paradoxalement porter atteinte à l'intégrité des paysages naturels suisses, en particulier en favorisant l'installation de grands parcs solaires en pleine nature.



Cette initiative doit collecter les 50 000 signatures nécessaires pour lancer un vote populaire avant fin décembre. Elle est soutenue par des organisations influentes comme la Fondation [Franz Weber](#), mais manque encore de nombreuses signatures, donc si vous voulez participer, il faut inviter les citoyens suisses à signer la pétition. Toutes les informations nécessaires, y compris les détails sur la manière de contribuer à cette initiative, sont disponibles sur ce site dédié au référendum [stopp-au-mantelerlass.ch](#) qui dénonce notamment :

- La primauté de la production d'énergie sur tout autre intérêt.
- La construction de parcs éoliens et solaires dans des paysages protégés inscrits aux inventaires fédéraux (IFP, ISOS).
- La suppression de l'obligation de prévenir ou compenser les atteintes.
- La construction de parcs éoliens et solaires dans des biotopes d'importance cantonale, régionale ou local.
- Les procédures facilitées pour défricher des forêts pour construire des parcs éoliens.
- Les subventions publiques des installations de production d'énergie renouvelable à hauteur de 60%.
- Et que malgré toutes ces mesures, il n'est pas certain que nous pourrions remplacer les énergies fossiles et le nucléaire pour assurer l'approvisionnement énergétique de la Suisse.

Une vidéo plus courte (15 minutes) expose ce projet de référendum :

Cette interview [par Raphael du média Actions Suisse](#) souligne les complexités de la transition énergétique en Suisse. Pierre-Alain Bruchez a insisté sur la nécessité d'adopter des mesures qui respectent à la fois l'objectif de réduction des émissions de CO² et la préservation des paysages naturels. Il a proposé des solutions alternatives, telles que l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments urbains plutôt que dans des espaces naturels.

Pierre-Alain Bruchez lance un référendum en Suisse et montre la différence entre un pays démocratique et un pays purement oligarchique <https://t.co/BWz31zxLkP>

Les amis Pierre-Alain Bruchez - auteur du livre « Le RIC L'instaurer en France, le préserver en Suisse » - et Antoine...

— Étienne Chouard (@Etienne_Chouard) [December 7, 2023](#)

[Le RIC contre la tyrannie : direct avec Clémence Houdiakova de Tocsin Media](#)

Nov 21, 2023

Soulèvement des peuples, à bas la tyrannie ! sur @Tocsin_Media, le 21 nov 2023

Merci à Clémence @Houdiakova qui m'a invité ce matin à parler un peu du RIC et de démocratie vraie (c'est à partir de 1:18:20).

Pour creuser l'immense sujet de conversation politique qu'est LE TIRAGE AU SORT à la place de l'élection : [ouvrir le dossier sur le tirage au sort](#).

Nous traitons des arnaques de l'article 11 (le prétendu référendum d'initiative prétendument partagée) et des annonces démagogiques d'Emmanuel Macron. Nous abordons également en détail le conflit d'intérêt des élus en matière de rédaction de la Constitution et la nécessité que les citoyens se l'approprient. Je mentionne également les travaux du Label RIC qui mettent en lumière notamment la différence entre les propositions de RIC des citoyens et celles des politiciens.

[Voir l'évaluation de mon RIC par le label](#) : vous pourrez le comparer à [l'évaluation du RIP de Nicolas Sarkozy](#).

Analyse de la proposition de loi sur le RIC d'Étienne Chouard

Par le Label RIC

Comparatif des propositions de fonctionnement de RIC au regard des attentes des Français

Nombre d'étoiles : ★★★
Note globale : 227 / 300



Analyse du Référendum d'initiative Parlementaire de Nicolas Sarkozy (texte en vigueur)

Par le Label RIC

Comparatif des propositions de fonctionnement de RIC au regard des attentes des Français

Nombre d'étoiles : -
Note globale : 25,5 / 300



Si vous voulez (enfin) AGIR personnellement pour résister à la tyrannie et pour qu'advienne une vraie démocratie, rejoignez-nous sur chouard.org/agir

[Seul le « hasard » nous sauvera \(on n'aura jamais de démocratie sans tirage au sort\). C'est ce vendredi soir 3 nov 2023 à 21h30.](#)

Nov 3, 2023

[Ouvrir la vidéo](#)

Le tirage au sort est la seule procédure démocratique, égalitaire et incorruptible.

Aucune démocratie n'est possible sans tirage au sort des représentants, parce que le tirage au sort est la seule procédure qui AFFAIBLIT les représentants, la seule technique qui EMPÊCHE les représentants de devenir des maîtres, la seule façon de désigner des représentants qui protège la souveraineté pleine et entière des citoyens, seuls législateurs en démocratie.

Il est temps, pour l'humanité en quête de liberté par rapport à ses maîtres « élus », de conduire librement LE PROCÈS DE L'ÉLECTION.

Et si vous voulez (enfin ☐) AGIR personnellement pour résister à la tyrannie et pour qu'advienne une vraie démocratie, rejoignez-nous sur <https://chouard.org/agir>

Pour creuser l'immense sujet de conversation politique qu'est LE TIRAGE AU SORT à la place l'élection, allez voir

<https://chouard.org/dossiers/tirage-au-sort/>

Oct 9, 2023

[Modernocratie – ou La destinée démocratique de la Suisse, par Thomas Wroblevski et Jacques Silberstein](#)

Sep 11, 2023

Chers amis,

Je vous présente ici la réflexion de Thomas Wroblevski, un jeune homme suisse dont je suis le travail depuis plus de dix ans et dont j'admire le courage et la ténacité.

Il nous a préparé un document pour présenter son projet.

J'espère qu'il vous donnera envie de l'aider [l'aider](#) : il en a bien besoin et il le mérite amplement (les douleurs vives et incessantes que lui inflige son état de santé sont une vraie torture et je suis admiratif du dévouement durable de ce jeune homme au bien commun malgré ses immenses difficultés).

Bonne lecture.

Étienne

Modernocratie ou La destinée démocratique de la Suisse

Abstract

***La Modernocratie* une démarche citoyenne qui tend à imposer la démocratie, au sens étymologique du terme, en remplacement, à terme, de l'oligarchie, aussi nommée « démocratie représentative ». Pour atteindre cet objectif stratégique Modernocratie veut utiliser le droit d'initiative suisse en transformant ce droit théorique en un pouvoir réel, un outil à la portée de tous. Modernocratie veut ensuite soustraire ce droit à tout contrôle, inventer une institution supérieure directement contrôlée par le peuple. Institution au-dessus de l'oligarchie comprenant un droit d'initiative en toutes matières et incluant également un droit de révocation des élus parjures..**

D'où cela sort-il ? Quels sont les objectifs ?

Tout commence en 2012, dans un petit canton Suisse, celui de Neuchâtel. Beaucoup de personnes savent qu'en Suisse le peuple a des prérogatives qu'on ne retrouve généralement pas dans les autres pays dit « démocratiques ». Cela offre à la Suisse l'aura d'une vraie démocratie, mais qu'en est-il réellement ? Dans la constitution helvétique sont inscrits *le référendum obligatoire, le référendum facultatif et l'initiative constitutionnelle*^[i]. Ces droits se retrouvent aussi au niveau cantonal et communal à quelques petites différences près.

Beaucoup pensent que ces prérogatives font de la Suisse la meilleure démocratie du monde, « une démocratie directe ou semi-directe », et il est couramment admis que dans ce pays c'est le peuple qui décide et qui a le dernier mot. Certains y croient aussi sûrement que le soleil se lève . Remettre ces croyances en doute peut même blesser certaines personnes persuadées que nous sommes le meilleur pays du monde. Alors pourquoi changer puisqu'on est déjà les meilleurs ?

Soyons clairs, il n'en est rien : « la Suisse, meilleure démocratie du monde » est une image d'Épinal et la réalité est bien différente. Pour faire une démocratie, est-ce qu'il suffit d'avoir les droits d'initiative et de référendum ? Nombreux dans le monde sont les défenseurs de la démocratie qui nous envient ces droits et en rêvent. Malheureusement, c'est un rêve qui prend fin quand nous comprenons que « avoir le droit » et « avoir le pouvoir » sont deux choses très différentes et que la première ne sert absolument à rien sans la seconde. **Les suisses ont le droit, ils n'ont pas le pouvoir.**

En sus, ces droits sont subordonnés aux pouvoirs exécutifs qui font un maximum pour les entraver aussitôt que cela les dérange. L'initiative fédérale ne peut concerner que la Constitution. Cela signifie qu'au niveau national le peuple n'a aucun impact sur le législatif. Dit autrement, le peuple ne peut pas décider des lois du pays via le droit d'initiative. Pour rappel, la Constitution est au-dessus des lois et celles qui sont mises en place reflètent une interprétation des articles constitutionnels par nos autorités législatives, à savoir l'Assemblée fédérale dotée de deux chambres, le Conseil national et le Conseil des États. L'initiative législative existe dans certains cantons, mais elle est rarement utilisée.

Entre parenthèses, mais cela doit être signalé, l'absence d'initiative législative pourrait expliquer à quel point la constitution suisse ressemble plus à un fourre-tout plutôt qu'à un texte philosophique qui définirait le *savoir vivre ensemble* et qui limiterait le pouvoir et protégerait le peuple. Par exemple, la constitution fixe les taux de TVA dans l'article 130 ! Et en plus, la loi sur ces taux n'est pas toujours respectée. En Suisse, nous n'avons pas de conseil constitutionnel pour dénoncer ce genre d'abus de pouvoir. Même si nous savons que les conseils constitutionnels, tels que nous les connaissons, par exemple en France, ne sont pas des garants de la souveraineté du peuple.

Les prérogatives suisses réellement existantes sont de deux types : référendum et initiative. Un référendum peut être obligatoire ou facultatif. Nous allons vous les présenter essentiellement dans leur version fédérale, laissant ainsi un peu dans l'ombre les variantes cantonales et communales qui existent aussi.

Le référendum obligatoire

En cas de référendum obligatoire, le peuple est automatiquement appelé à voter durant les mois qui suivent l'émission de la loi concernée et à la suite d'un débat public — ou plutôt en public. Cela signifie que la campagne est essentiellement orchestrée par les autorités elles-mêmes et par les grands partis au pouvoir.

Le référendum est obligatoire lorsqu'une autorité (Conseil Fédéral) émet une loi qui touche à certaines matières comme l'adhésion à des organisations de sécurité (exemple FRONTX) ou à des organisations supranationales (exemple UE). Il est également obligatoire si les législateurs veulent mettre en place des lois d'urgence et/ou anticonstitutionnelles (exemple : loi COVID). Si une loi d'urgence et/ou anticonstitutionnelle est acceptée dans les urnes, elle doit être revotée chaque année. Et bien sûr, si les autorités touchent à la constitution, le référendum est également obligatoire.

Le référendum facultatif

En cas de référendum facultatif, la procédure est différente en cela qu'elle est initiée par le peuple. Ce référendum donne au peuple le droit de s'opposer à n'importe laquelle des lois émises par les autorités mais à certaines conditions. En gros, il faut que quelques personnes se groupent pour former un comité référendaire et généralement, le minimum légal est de cinq membres. Ce comité dépose à la Chancellerie de ladite autorité un formulaire de demande du référendum. Une fois validé par la Chancellerie, le comité doit s'organiser pour récolter les milliers de signatures manuscrites, sur papier, au niveau fédéral il en faut 50'000 et cela dans un délai de 100 jours. C'est moins au niveau des cantons. Toutes les signatures devront être contrôlées par les communes de chaque signataire et, lorsque c'est fait, on dit que le référendum a abouti et cela entraîne l'organisation de la votation par les autorités.

L'initiative constitutionnelle

Elle n'est pas en toute matière et doit par conséquent respecter certaines règles, comme l'unité de la matière et de la forme (il ne faut pas mélanger différents sujets dans un même projet) et elle doit aussi respecter le droit international sans avoir la possibilité de le changer. Au niveau fédéral, un comité d'initiative (minimum cinq personnes) doit présenter le projet d'initiative à la Chancellerie qui doit vérifier que le contenu de l'initiative est recevable, normalement avant la récolte des signatures, mais il arrive que ce soit après (comme ce fût récemment le cas pour les initiatives à propos des transports publics gratuits). Une fois que cela est fait, le comité doit s'organiser pour récolter 100'000 signatures dans un délai de 18 mois. Dans les deux cas, si la récolte des signatures se termine avec succès, les autorités

sont tenues de faire voter la population. Cela va généralement très vite pour les référendums, mais cela peut être beaucoup plus long pour une initiative.

De nombreux sites décrivent en détails les procédures résumées ci-dessus et nous vous invitons à les consulter[[ii](#)]. Ce qu'il faut retenir ici, ce sont les principes de bases qui régissent l'application des outils démocratiques suisses et comprendre qu'**avoir le droit ce n'est pas avoir le pouvoir**. C'est-à-dire, que si on n'a pas les moyens pratiques de mettre en œuvre nos droits, nous n'avons aucun pouvoir. Pourquoi ? Avoir ces droits, à l'âge de 18 ans, c'est comme obtenir un permis de conduire. « *j'ai un permis de conduire, j'ai le droit de conduire des voitures* » mais l'utilisation de ce droit de conduire est une jouissance exclusivement réservée à ceux qui peuvent se procurer une voiture. Tout comme avoir **le pouvoir de lancer une initiative est réservé uniquement à ceux qui en ont les moyens**.

La pratique et les faits

Toutes ces procédures sont pour le moment très lentes et coûteuses, en temps, en efforts, en argent. Les premières phases de développement et de récolte de signatures pour les projets de référendum et d'initiatives peuvent être simplifiées grâce aux technologies « modernes ». La seconde phase, qui consiste en une campagne auprès de l'ensemble du corps électoral, est plus compliquée et souvent hors de prix. La transparence est limitée et il n'y a pas de plafond pour les financements. Toutes les procédures, développement du projet, récolte des signatures et campagne sont à la charge des initiants[[iii](#)] : plus ces derniers sont riches, plus ils ont de chance de gagner dans les urnes. Si vous voulez investir 100 millions dans une initiative, vous avez le droit, il suffit de les avoir ! **Aucune loi, processus ou institution n'existe pour assurer un certain équilibre entre les groupes, partis, initiants et opposants**.

Quant aux médias, ils exposent en priorité les partis déjà au pouvoir. Plus un parti a d'élus, plus il aura du temps d'antenne et des pages dans les journaux. Les nouvelles idées, nouveaux venus, les petits groupes et petits partis, n'ont qu'un espace très réduit dans les médias. Une minute ici et trente secondes par-là ne suffisent pas pour présenter convenablement des nouvelles idées, mais ça permet aux médias de dire qu'ils ont invité tout le monde et ainsi de se défendre contre les accusations de censure. Comme si c'était égal et démocratique de donner 3 heures aux uns et 30 secondes aux autres. Ces médias démontrent ainsi clairement qu'ils ont un parti-pris, celui de leurs propriétaires (qui sont fort bien représentés au pouvoir qui décide la répartition des subventions publiques dont ils sont les bénéficiaires). Mais si on leur pose la question « trouvez-vous que c'est normal ? », leur réponse est « C'est le jeu démocratique... ». Impossible de savoir s'ils croient en leur propre « blabla ».

Par conséquent, pour des groupes de citoyens lambda, c'est un véritable parcours du combattant, et c'est pour cela que 99% de tous ceux qui ont les droits sont de facto exclus des processus « démocratiques ».

La suite logique qui découle de tout cela, c'est que, lorsqu'une personne a une idée, par exemple sous sa douche, cette idée finit plus souvent dans les eaux usées plutôt que dans les urnes parce que cette personne n'a pas l'argent et parce qu'elle travaille 8 à 10 heures par jour et/ou qu'elle n'a pas la connaissance de ses propres droits. En Suisse, on se vante du droit d'initiative plus qu'on ne l'utilise. **Avoir le droit ne sert à rien si on a pas les moyens de le mettre en œuvre**.

Pour se faire une idée, prenons l'exemple de l'initiative « Monnaie-pleine »[[iv](#)], projet issu d'un groupe de citoyens acharnés, qui tentent, notamment, de confisquer aux grandes banques d'affaires le droit de créer, *ex nihilo*, du franc suisse. Les initiants du projet « Monnaie-pleine » achètent des flyers et participent à quelques rares émissions où ils sont invités, tandis que les banques, avec des budgets de campagne cent fois supérieurs, mettent leurs lobbys en branle-bas de combat, ils achètent des articles dans tous les médias privés et même publics. Pour « Monnaie-pleine », c'était une campagne perdue d'avance, car nous savons que, pour gagner une élection ou des votations, il est nécessaire d'occuper les espaces médiatiques plus que les autres partis et opposants. Pour occuper davantage ces espaces, il faut de l'argent, celui qui gagne est celui qui en a le plus. Donc, très souvent, ce combat s'apparente à celui d'une fourmi contre une paire de bottes qui fait tout pour l'écraser. Mais, nous avons justement quelques idées pour parer à ce problème, nous y reviendrons

D'autre part, l'organisation des votations coûte cher aux collectivités. Ce coût pourrait être très fortement réduit par la voie du vote électronique. Mais la loi fédérale a fait capoter tous les votes électroniques en raison de leur manque de rigueur en termes de sécurité. En premier lieu, tout nouveau système de vote se doit d'être « open-source » (source accessible par tous), ce qui évite les boîtes noires et portes dérobées (« backdoors ») qui transmettent des informations à des organisations non invitées,

voire qui les falsifient au profit de certains intérêts. Il y a aussi d'autres éléments de sécurité que nous ne citerons pas ici, qui sont bien réels et dont les directives sur le vote électronique tiennent compte. Dans ce domaine, la confédération semblerait sur la bonne voie et il est possible de le vérifier sur l'exemple du système de contrôle de la vaccination Covid-19. Tous les documents et codes sont publics.

Actuellement, l'association **Modernocratie** est composée de membres modernocrates. L'activité de l'association consiste à rendre la mécanique suisse abordable par tout un chacun, la rendre très populaire, à en faire l'instrument principal de la gouvernance du pays. Grâce à ces transformations, tous les citoyens, même indépendants, auront le pouvoir d'utiliser ces droits et ce quelle que soit la taille de leur bourse. Les modernocrates veulent par ce moyen faire un pas décisif vers une vraie démocratie. **Nous voulons collectiviser l'ensemble des coûts et frais liés à l'exercice des droits politiques pour les rendre accessible à tout un chacun.** Comment faire ?

Tout modernocrate peut faire une proposition d'initiative, fédérale, cantonale ou communale sur une plate-forme internet. Les membres se concertent pour valider les propositions, les développer en atelier citoyen, les revoter si nécessaire, les améliorer et sélectionner par de multiples votations internes et consensuelles celles que l'on lance à un moment donné. Voici, en substance, les trois étapes de propositions et de développement qui mèneraient au consensus démocratique :

Étape 1 : les membres proposent librement leurs idées sur la plate-forme. Les autres membres concernés par ces idées sont convoqués pour voter, une première fois. Si une idée obtient suffisamment de votes positifs, elle peut passer à l'étape suivante, sinon elle est rejetée.

Étape 2 : un comité est formé démocratiquement (volontariat, tirage au sort, choix de la méthode d'élection par les membres), ce comité est chargé de développer l'idée de base en un texte légalement recevable pour une votation. Un conseil juridique est mis à disposition pour aider le comité et pour vérifier la légalité des textes proposées. Une fois que ce travail est fait, les membres concernés sont à nouveau convoqués pour voter. Si c'est non, le texte est jeté à la poubelle, si c'est blanc, le texte repart en développement et si c'est oui, il peut passer à l'étape suivante.

Étape 3 : tous les membres, en rejoignant Modernocratie, doivent respecter une Charte dont le premier article les engage à donner leur signature manuscrite pour tous les projets de référendums ou d'initiative qui atteignent cette 3^{ème} étape quelles que soient leurs intentions de vote : ils s'engagent à signer ces projets, indépendamment de leurs opinions. On considère effectivement qu'un projet qui atteint cette étape est un projet qui obtient le consensus démocratique. Un modernocrate fait passer la démocratie avant ses propres opinions car ces dernières divisent alors que la démocratie rassemble. La récolte de signature est donc déclenchée officiellement et les membres sont convoqués pour signer l'initiative. Il sera possible pour eux de venir dans des lieux dédiés pour signer, ou de signer chez eux puis d'envoyer le document par la poste. Ainsi, lorsque nous aurons atteint les 100'000 membres, nous pourrions déclencher des référendums et des initiatives en seulement quelques jours. Si nous savons au préalable où sont les signatures, nous pourrions les récolter en quelques jours seulement.

Modernocratie permettra la mise en place d'une vraie démocratie, mais à quoi ça sert ? À éviter les abus de pouvoir, les dictatures et tyrannies. Une démocratie « véritable » n'a jamais servi à rien d'autre qu'à cela. La démocratie Athénienne en est l'exemple le plus connu, celui-ci est souvent contesté par certains car Athènes avait une vision de la citoyenneté qui n'intégrait qu'une petite partie (15-20%) de la population vivant à Athènes à cette époque. Cela n'empêchait pas les citoyens libres d'Athènes de fonctionner démocratiquement entre eux, pendant plus de deux siècles. Le peuple peut se tromper et la démocratie ne cherche pas à éviter cela — aucun système ne le pourrait. La différence est qu'en démocratie, si une erreur est commise, nous pouvons revenir rapidement dessus.

Quand le pouvoir est trop concentré comme c'est le cas actuellement, il « déborde » et ceux qui le possèdent en abusent, toujours, systématiquement, depuis la nuit des temps, c'est ainsi et nous le savons tous. Le pouvoir change l'Homme jusque dans les profondeurs de son cœur qui finit par se dessécher et se déconnecter de la vie réelle des gens. C'est là que se trouve la cause de tous nos problèmes. Il y a trop pour le petit nombre qui tient les rênes et pas assez pour le grand nombre que le petit nombre gouverne. Pourtant, il y a bien assez pour tout le monde et seules de vraies démocraties pourront résoudre les grands problèmes de nos sociétés. Quand les peuples se gouvernent eux-mêmes, ils veillent naturellement à être très justes avec eux-mêmes.

Les outils de Modernocratie permettront de répartir le pouvoir entre les citoyens et à parts égales. Cha-

cun doit prendre une part de ce pouvoir et en être responsable, pour lui-même et pour le salut de toute la société. Le pouvoir ne doit plus jamais être un privilège, une ambition que l'on poursuit et dont on fête l'obtention : ce doit être une responsabilité enseignée dès l'école et que nous devons porter tous ensemble. Nous devons nous occuper de la politique car, en attendant, c'est elle qui s'occupe de nous et l'état du monde est là pour témoigner du désastre qui en découle. Modernocratie déracinera le sentiment d'impuissance du cœur des gens, par l'exemple et par l'enseignement. Nous devons tous faire notre part dans la politique de nos sociétés et, quand nous disons « politique », nous ne parlons pas du jeu électoral qui dégoûte tant de gens mais bien de la gestion des affaires collectives (ce qui n'a rien à voir) qui nous concerne tous au quotidien et tout au long de notre vie. Soit on s'occupe de la politique, soit on la subit.

Comme dit précédemment, Modernocratie a besoin de 100'000 membres au niveau national pour pouvoir fonctionner à plein régime ; mais que faire avant d'avoir atteint cet objectif ? Au niveau cantonal, il suffirait d'être 5'000 à 15'000, cela dépend des cantons, pour pouvoir agir à ce niveau et c'est encore moins au niveau des communes.

En attendant d'avoir atteint ces objectifs, il est tout de même possible d'agir. Revenons à la phase de la récolte de signature. Presque tous les citoyens suisses ont une adresse courriel. La solution actuelle « modernocrate » est de demander à toutes les personnes que nous pouvons contacter par courriel, une promesse de signature. Si l'on reçoit le nombre de promesses de signatures valables (avec une bonne marge de sécurité), alors l'initiative est déposée officiellement et l'on renvoie à tous ceux qui en ont fait la promesse une demande pour remplir le formulaire de signature et le renvoyer par poste au comité d'initiative (nous leur envoyons également une proposition de devenir membre de Modernocratie car lorsque nous aurons suffisamment de membres, nous n'aurons plus besoin de chercher des promesses). Il ne reste plus comme travail pour ce comité qu'à faire valider les signatures dans chaque commune. Cette opération pouvant être réalisée en une seule fois puisque l'on ne serait plus acculés par les délais.

Par ce processus, la phase de la récolte de signatures est largement simplifiée et les coûts en sont minimisés. Reste la campagne ! Pour la campagne, la problématique, du point de vue démocratique, se situe au niveau médiatique. Comme nous l'avons expliqué précédemment, gagner une campagne dépend de la taille du porte-monnaie et ceux qui gagnent sont ceux qui ont le plus d'argent. Très souvent, les groupes citoyens ont des moyens limités et se retrouvent face à des rouleaux compresseurs médiatiques durant les campagnes. Dans les « démocraties » (dites représentatives), la grande majorité des médias est entre les mains d'un petit nombre d'intérêts puissants. Ces médias, par conséquent, ne défendent généralement pas l'intérêt du plus grand nombre. Nous sommes conscients qu'il y a un énorme travail pour arriver à cet objectif d'un équilibre honnête entre tenant et opposants pour un accès aux médias débarrassés des intérêts, entre autre financiers. On peut cependant imaginer améliorer cette situation par une ou plusieurs initiatives, qui pourraient réduire cette inégalité.

La situation actuelle

Thomas Wroblevski, le fondateur de Modernocratie, fait connaître ces idées autant que faire se peut depuis des années, mais il souffre d'une situation personnelle qui limite grandement les moyens pratiques et humains qu'il est capable d'investir et, il faut le dire, qui sont quasi nuls. La stratégie étant quelque peu avant-gardiste par rapport aux manières de faire depuis 1848, qui n'avaient pas tellement évolué, il aura fallu patienter plusieurs années avant d'avoir quelques membres, parmi les 60 inscrits, qui s'impliquent directement dans le développement de Modernocratie. C'est aujourd'hui le cas et cet article est l'œuvre de deux modernocrates. Un autre a mis en place la plate-forme sur internet qui a déjà permis à quelques membres de faire plusieurs propositions de référendum ou d'initiative, mais nous ne sommes pas assez nombreux pour les faire passer aux étapes suivantes. Nous donnerons le lien qui mène à cette plate-forme. Il n'y a pas eu de suivi durant toutes ces années, les cotisations ont rarement été versées et aucune campagne importante n'a pu être mise en place. Malgré tout, Thomas a été très actif sur les réseaux et s'est présenté à plusieurs élections en tant que modernocrate pour faire connaître ces idées, nous mettrons les vidéos liées à ces campagnes en annexe et en références.

Nous n'avons pas suffisamment de membres et notre objectif actuellement est de faire connaître autant que possible la Modernocratie, qui, en Suisse, permettra réellement d'instituer la puissance politique du peuple. Les statuts n'existent pas encore, ils doivent être rédigés collectivement mais nous ne sommes pas encore assez nombreux dans le groupe de travail. Une fois que cela sera fait, nous pourrons établir l'association légalement. Nous prévoyons de choisir un premier projet d'initiative à déclencher selon nos méthodes, nous chercherions des promesses de signatures pour ce projet que nous lancerions au niveau fédéral. Une fois que nous aurons obtenu suffisamment de promesses, environ 150'000 pour 100'000

signatures nécessaires, nous déclencherons l'initiative et convoquerons les signataires pour qu'ils viennent signer l'initiative. Sachant au préalable où sont les signatures, nous pensons pouvoir les récolter en quelques jours seulement. Nous proposerons à chaque signataire de rejoindre Modernocratie.

Note de Thomas sur une stratégie de contournement de la puissance financière des médias.

Lors de la seconde phase d'une initiative qui aboutit (qui a réussi la première phase, celle de la récolte des signatures), Thomas propose ceci :

Nous pouvons envisager une stratégie de campagne pour ne pas nous faire écraser par les « rouleaux compresseurs ». La meilleure façon pour ne pas se faire écraser, c'est simplement de ne pas se trouver en dessous. Thomas pense qu'il sera très positif de simplement boycotter la campagne médiatique officielle ou de limiter fortement notre participation à celle-ci. La solution résiderait peut-être dans l'idée de ne pas jouer avec les règles des puissants, qui ne sont jamais à notre avantage, et de créer un nouveau jeu, avec des règles plus démocratiques et équitables. Nous présenterions les projets et organiserions nos campagnes à partir de la récolte de signatures jusqu'au début de la campagne officielle et nous ne participerions pas à cette dernière. En ne mettant pas nos moyens de campagne face à ceux des opposants, notre communication deviendrait plus visible et plus compréhensible car elle ne serait pas noyée dans les attaques nove-linguistiques et médiatiques de « l'autre camp ». Nous pourrions présenter le projet sans devoir nous défendre des attaques de quiconque. Modernocratie n'étant qu'un outil et pas un groupe d'opinions, elle est ni pour ni contre et donc elle montrerait objectivement le projet, avec ses partisans et opposants, ceux et celles qui sont des modernocrates et sans donner des consignes de vote. Signer une initiative ce n'est pas une promesse de voter oui et ceux des modernocrates qui se positionneraient comme opposants à un projet qu'ils signent auront leur place, dans les comités d'initiative, dans les ateliers de développement ainsi que durant la campagne.

Thomas Wroblewski

et

Jacques Silberstein

Notes :

[i] Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (État le 13 février 2022)

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#a138>

[ii] Admin.ch : <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/droits-politiques/initiatives-populaires.html>

et ch.ch : <https://www.ch.ch/fr/systeme-politique/droits-politiques/initiatives/initiative-federale/#pas-dinitiative-legislative-federale>

[iii] Façon romande de dénommer les initiateurs d'un projet d'initiative

[iv] <https://www.ritimo.org/Le-projet-d-une-monnaie-pleine>,

<https://www.swisscommunity.org/fr/nouvelles-et-medias/revue-suisse/article/monnaie-pleine-une-initiative-populaire-exigeante>

[Vous pouvez aider Thomas, ici...](#)

Charte des modernocrates

La présente charte est modifiable. Elle est à considérer comme un itinéraire indiquant l'accès au réseau Modernocratie à toutes les personnes désireuses de devenir membre de ce lobby populaire inédit.

C'est une

proposition de l'attitude idéale à adopter pour que le réseau puisse se constituer dans la durée et sur des bases

stables. L'opinion personnelle est une chose privée et il est de la responsabilité de chacun de convaincre autrui qu'il est nécessaire de concrétiser une idée plutôt qu'une autre et c'est à cela que sert la plate-forme internet, véritable « agora » en ligne. En se rassemblant AROUND des outils démocratiques plutôt que derrière une ligne idéologique particulière nous deviendrons capables de nous entendre sur le fond sans être pollués par la forme. Nous pourrions cibler la puissance politique issue de la somme de centaines de milliers d'individualités sur des initiatives, des référendums, des élections, des campagnes, etc. Tous les groupes citoyens ayant un projet devant aboutir à une votation populaire se retrouvent systématiquement confrontés, souvent fatalement, aux problèmes des modalités (les 100'000 signatures, campagnes aux moyens inégaux). C'est pour cela que la Modernocratie peut devenir le dénominateur commun entre tous les citoyens voulant agir dans l'intérêt général. Les grands problèmes sont plus facilement résolus par un grand cerveau collectif.

1. Les membres donnent leur signature à tous les projets ayant trouvés le consensus à travers les différentes étapes internes de vote et de développement de la plate-forme (initiatives, référendums, motions ...etc.) indépendamment de leurs opinions personnelles. La liberté de vote est garantie, chaque membre peut décider selon sa conscience durant les jours de votations officielles
2. Afin de garantir l'indépendance et la transparence du réseau, il est nécessaire que ce dernier puisse alerter en cas d'apparence de conflit d'intérêt. En conséquence, les membres font connaître leur(s) lien(s) avec d'autre(s) organisations politiques (partis politiques, syndicats, lobbys...etc).
3. La parole de tous est respectée par tous, à tous les sujets et à tout instant. Personne ne juge de la valeur des opinions d'autrui. Une question appelle une réponse. Les membres écoutent pour comprendre, pas pour répondre. Les membres échangent pour trouver des solutions, ils ne débattent pas pour avoir raison.
4. La bienveillance est une valeur fondamentale dans la Modernocratie, les membres ne nuisent pas à autrui et ne cherchent jamais à le faire. Les malentendus doivent engendrer des dialogues au lieu de provoquer des conflits. La discrimination est interdite
5. Afin de préserver le réseau de la foi aveugle, les membres comprennent intellectuellement ce qu'ils entreprennent au sein de la modernocratie. Ils sont auto-responsables et partagent leurs idées, leurs critiques, qu'elles soient positives ou négatives. Ils font part des problèmes qu'ils observent au sujet du fonctionnement de l'organisation.
6. Les membres font part aux administrateurs de tout changement légal du point de vue des droits politiques (droit de vote, éligibilité, coordonnées personnelles).
7. Les membres sont ponctuels et versent leur cotisation dans les délais pour garantir la constance du financement participatif et l'indépendance du réseau.
8. Les modernocrates ne respectant pas la présente charte peuvent être exclus du réseau pour une durée à déterminer ou à tout jamais

Références

Sur le plan de la littérature, il faut signaler l'ouvrage suivant :

Vers la démocratie directe de Christian Laurut

N° ISBN : 9781521548820

<https://www.thebookedition.com/fr/vers-la-democratie-directe-p-369018.html>

dont voici un court extrait de l'avant-propos :

Le terme « Démocratie Directe » est un pléonasme nécessaire. Pléonasme d'abord, parce que le mot démocratie signifie déjà en lui-même un système d'organisation sociale dans lequel le peuple possède directement le pouvoir. Nécessaire ensuite, parce que le terme démocratie a été détourné de son sens initial, après la révolution de 1789, par une minorité oligarchique qui en a construit un synonyme trompeur dénommé démocratie représentative. Cette « démocratie représentative » n'a rien d'une démocratie. C'est en réalité une oligarchie, à savoir un système qui établit le pouvoir d'un groupe restreint sur l'ensemble du peuple. La vraie démocratie, elle, n'a encore jamais été instituée dans aucun pays.

Autre références

- **« L'élection n'est pas un acte démocratique ».**
31 octobre 2018. Presse romande. Interview de T. W. pour « Le Temps ».
Anti-démocratie, politique, vote blanc
<https://www.letemps.ch/suisse/lelection-nest-un-acte-democratique>
- **Référendum, le cas suisse pour mieux comprendre**
9 janvier 2019. [Corentin Droz-Georget](#)
<https://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/referendum-le-cas-suisse-pour-mieux-comprendre>
- **Libres propos sur la démocratie.**
19/7/2015. David L'Épée et T. Wroblevski
<https://www.youtube.com/watch?v=v7ulj7V8GqI>
- **Conférence avec Etienne Chouard, Antoine Chollet et T. Wroblevski.**
3/10/2014. Lausanne, partie 1
https://www.youtube.com/watch?v=_LhBRFqQsUs
Partie 2 : <https://www.youtube.com/watch?v=3SBVBGb0H80>
- Site internet et plate-forme de **Modernocratie.**
modernocratie.ch
- **Chaîne YouTube de T. Wroblevski**
(Politique, démocratie, vote blanc, Modernocratie, entretiens... etc.)
[youtube.com/@thomaswroblevski9553/videos](https://www.youtube.com/@thomaswroblevski9553/videos)

Télévision et Radio

- 20 juillet 2014. « **T. Wroblevski, le 3^{ème} homme pour remplacer Yvan Perrin** ». Élection complémentaire cantonale au Conseil d'état 2014. Émission Forum, radio RTS *Candidat du vote blanc* « si je suis élu je démissionne »
<https://www.rts.ch/audio-podcast/2014/audio/thomas-wroblevski-le-troisieme-homme-pour-remplacer-yvan-perrin-25669745.html>
- 19 septembre 2014. « **T. Wroblevski, candidat du VB et K-F Marti, UDC, sont les outsiders pour la succession de Yvan Perrin** ». Élection complémentaire au Conseil d'état 2014. Émission « Couleur locale », TV nationale romande RTS. *Candidat du Vote blanc*, « si je suis élu je démissionne ».
<https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/ne-thomas-wroblevski-candidat-du-vote-blanc-et-k-arim-frederic-marti-udc-sont-les-outsiders-pour-la-succession-de-yvan-perrin?urn=urn:rts:video:61>

58756

- 21 février 2015. « **Wroblevski candidat aux fédérales pour le vote blanc** ». Élections fédérales 2015. Radio locale RTN (article). *Défendre le vote blanc et droits politiques au parlement*. <https://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Region/20150831-Wroblevski-candidat-aux-federales-pour-le-vote-blanc.html>
- 17 août 2015. « **T. Wroblevski et la Modernocratie : tout un programme !** ». TV locale, Canal Alpha. *Vote blanc et Modernocratie*
<https://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/5457/t-wroblevski-et-la-modernocratie-tout-un-programme>
- 7 septembre 2015. « **Face aux petits partis : T. Wroblevski, Mouvement du vote blanc** ». Élections fédérales 2015. Radio nationale romande RTS. *Défendre le vote blancs et droits politiques au parlements*.
<https://www.rts.ch/audio-podcast/2015/audio/face-aux-petits-partis-thomas-wroblevski-mouvement-du-vote-blanc-25408077.html>
- 16 février 2017. « **Thomas W s'est mis en retrait, santé oblige** ». TV locale Canal Alpha
Retrait de la politique pour raison de santé
<https://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/9376/thomas-wroblevski-sest-mis-en-retrait-sante-oblige>
- 19 mars 2019. « **Thomas Wroblevski repart dans la course** ». Élections fédérales 2019 Radio locale RTN. *Candidat modernocrate, mandat impératif*
<https://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Region/20190319-Federales-2019-Thomas-Wroblevski-repart-dans-la-course.html>
- 25 septembre 2019. « **Face aux petits partis - Les modernocrates** ». TV romande nationale RTS. Elections fédérale 2019. *Candidat modernocrate en mandat impératif*
<https://www.rts.ch/play/tv/elections-federales/video/face-aux-petits-partis-les-modernocrates?urn=urn:rts:video:10738498>
- 4 octobre 2019. « **Fini le vote blanc pour le candidat modernocrate ?** ». Élections fédérales 2019. TV locale, Canal Alpha. *Candidat modernocrate, mandat impératif*
<https://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/16369/fini-le-vote-blanc-pour-le-candidat-modernocrate>
- 9 août 2023 « **Isoloir épisode 3, le vote blanc** » Radio-TV nationale romande RTS. *Vote blanc et Modernocratie*
<https://www.rts.ch/info/suisse/14233714-isoloir-la-serie-qui-decortique-notre-rapport-aux-urnes.html>
- 7 avril 2021 « **À la conquête du château** ».élection du Conseil d'état 2014. Radio locale RTN.*Vote blanc et Modernocratie*. « *si je suis élu, je démissionne* ».
<https://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Region/20210407-A-la-conquete-du-Chateau-Thomas-Wroblevski.html>
- 20 avril 2022. « **Vote blanc et Modernocratie** ». Radio indépendante « Radio libre ». Interview de T.W au sujet du VB et de Modernocratie
<https://radiolibre.ch/podcast/vote-blanc-et-modernocratie-avec-thomas-wroblevski/>

Presse, journaux et magazines

- 24 mai 2013. « **Il veut lancer une initiative pour que le vote blanc compte** ». Presse locale ArcInfo. *Interview de T. Wroblevski qui veut lancer une initiative pour la reconnaissance du vote blanc*.
<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/il-veut-lancer-une-initiative-pour-que-le-vote-blanc-compte-273390>
- 16 juin 2014. « **Un jeune de 27 ans se présentera à la succession de Perrin au nom du vote blanc** ». Presse locale ArcInfo. Élection complémentaire 2014. *Candidat du vote blanc « si je suis élu je démissionne »*
<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/un-jeune-de-27-ans-se-presentera-a-la-succession-de-perrin-au-nom-du-vote-blanc-331333>
- 18 septembre 2014. « **Il l'a fait : Le candidat qui ne cherche pas à gagner** ». Magazine « L'Heb-

do ». Article sur T. Wroblevski à propos de l'élection complémentaire 2014 au Conseil d'état. (Archive Scriptorium)

<https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/236696/view?page=24&p=separate&search=Thomas%20wroblevski&hlid=5314305216&tool=search&view=0,18,2481,3313>

- 30 septembre 2014. « **Vote blanc, marqueur de défiance** ». Presse locale ArcInfo. Élection complémentaire au Conseil d'état 2014. « *Candidat du vote blanc Si je suis élu, je démissionne* »
<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/montagnes/la-chaux-de-fonds/vote-blanc-marqueur-de-defiance-346552>
- 4 octobre 2014. « **Le candidat du vote blanc créé la surprise** ». Article du « Parti Ouvrier Populaire ». *Commentaire au sujet de l'élection complémentaire 2014 pour le Conseil d'état*
<http://archive.pop-ne.ch/Le-candidat-du-vote-blanc-cree-la>
- 31 octobre 2018. « **L'élection n'est pas un acte démocratique** ». Presse romande. Interview de T.W pour « Le Temps ». *Anti-démocratie, politique, vote blanc*
<https://www.letemps.ch/suisse/lelection-nest-un-acte-democratique>
- 3 avril 2021. « **Thomas Wroblevski poursuit son combat pour donner du sens au vote blanc** ». Presse locale ArcInfo. *Élection du Conseil d'état. Candidat du vote blanc.*
<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/thomas-wroblevski-poursuit-son-combat-pour-donner-du-sens-au-vote-blanc-1055432>
- 18 avril 2021. « **T. Wroblevski et le vote blanc bons derniers** ». Presse locale ArcInfo. Élection cantonale au Conseil d'état. *Candidat du vote blanc « si je suis élu je démissionne »*
<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/cantonales-2021-thomas-wroblevski-et-le-vote-blanc-bons-derniers-1067432>

Sites, vidéos, et audios sur internet

- Site internet et plate-forme de Modernocratie.
modernocratie.ch
- Site internet du mouvement du vote blanc
voterblanc.ch
- chaîne youtube de T.Wroblevski (Politique, démocratie, vote blanc, modernocratie, entretiens...etc)
youtube.com/@thomaswroblevski9553/videos
- Interview de T.Wroblevski par Agora TV au sujet de Modernocratie
youtube.com/watch?v=6dMTM2xd1MI&t=280s&pp=ygURVGhvbWFzIFdyb2JsZXZza2k%3D
- Conférence avec Etienne Chouard, Antoine Chollet et T.Wroblevski. Lausanne, partie 1
youtube.com/watch?v=_LhBRFqQsUs&pp=ygURVGhvbWFzIFdyb2JsZXZza2k%3D
- Conférence avec Etienne Chouard, Antoine Chollet et T.Wroblevski, Lausanne, partie 2
youtube.com/watch?v=3SBVBG0H80&t=5s&pp=ygURVGhvbWFzIFdyb2JsZXZza2k%3D
- Le vote blanc en Suisse, T.Wroblevski et Ana Sailland
youtube.com/watch?v=Jq4uhMy1jv0&t=1s&pp=ygURVGhvbWFzIFdyb2JsZXZza2k%3D
- Libres propos sur la démocratie. David L'Epée et T.Wroblevski
youtube.com/watch?v=v7ulj7V8GqI&t=152s&pp=ygURVGhvbWFzIFdyb2JsZXZza2k%3D

[Le #15 de la Gazette des Amis du RIC est paru ☐](#)

Juil 20, 2023

Les principales actualités, vidéos et actions utiles à l'instauration du RIC pour une démocratie digne de ce nom, par [la Convergence RIC](#).

Le sommaire

Le RIC dans la presse

- La presse nationale
- La presse locale

Invitations à l'action

- Actualité et besoins de Plateforme RIC
- Opération RIC cherche des volontaires
- Le RIC recrute !
- Deuxième pétition officielle pour le RIC constituant
- Pétition pour le droit de veto contre les lois comme la réforme des retraites
- Autres propositions d'actions

Vidéos

- Benoit explique le RIC constituant en 10 minutes
- Micro-trottoir sur le RIC par un média local
- Vidéo explosive : Etienne Chouard est l'invité d'Eric Morillot avec Greg Tabibian
- Marcel Gilet Jaune : RIC Constituant, souveraineté, maturité et conscience politique
- « Qui contrôle la Constitution est le souverain » avec Clara Egger et Raul Magni Berton
- Histoire de l'instauration du RIC en Suisse : une inspiration pour la France ?

Infos utiles

- Quelles différences entre les associations pour le RIC ?
- Évaluations du Label RIC
- Parlement des enfants : des élèves ronchinois ont rédigé un projet de loi pour la démocratie

Cahier de vacances

Agenda

Actions numériques

- Consultation pour définir le RIC voulu par les Français
- Pétitions pour le RIC

Productions artistRIC

- Yakafokon instaure le RIC
- Illustrations de Culture-RIC
- Tracts pour le RIC



[Concert de soutien à Julian Assange, 3 juillet 2023 à 19h30, à La Maroquinerie - 23, rue Boyer 75020 Paris](#)

Juin 28, 2023

**LUNDI 03
JUILLET
2023**

**LA
MAROQUINERIE
PARIS
75020**

**OUVERTURE DES
PORTES 19H30 -
DÉBUT 20H**

**CONCERT DE
SOUTIEN À**

**JULIAN
ASSANGE**

Privé de liberté depuis 13 ans pour avoir fait son travail de journaliste,
Julian Assange aura 52 ans le 3 juillet.

**ARTHUR H
AMAZIGH KATEB
SERGE UTGÉ-ROYO**

**Prix : 20 € - Infos & réservations :
www.lamaroquinerie.fr**

Informez-vous sur :
Twitter @ComiteAssange
comitesoutienassange.protonmail.com



Adresse de la billetterie :

<https://www.lamaroquinerie.fr/fr/agenda/view/1480/concert-de-soutien-a-julian-assange/>

Communiqué de presse des organisateurs :

CONCERT DE SOUTIEN À JULIAN ASSANGE

**3 JUILLET 2023 À 19H30
À LA MAROQUINERIE - 23, RUE BOYER 75020 PARIS**

Métro Ménilmontant (ligne 2) ou Gambetta (ligne 3)
Tarif unique : 20€
Infos & réservations : www.lamaroquinerie.fr et points de vente habituels

Arthur H, Amazigh Kateb et Serge Utgé-Royo se succéderont sur la scène de La Maroquinerie le lundi 3 juillet pour un concert de soutien à Julian Assange. Fondateur de WikiLeaks, Julian Assange est le journaliste le plus primé du XXI^e siècle et le symbole de la presse libre.

En 2010, grâce aux documents transmis par la lanceuse d'alerte Chelsea Manning, WikiLeaks révèle notamment les crimes de guerre perpétrés par les États-Unis et leurs alliés durant les guerres d'Irak et d'Afghanistan.

Depuis, Julian Assange est la cible d'une persécution ininterrompue.

Détenu à la prison de haute sécurité de Belmarsh, à Londres, il est sous la menace d'une extradition vers les États-Unis, où il encourt 175 ans de prison.

Le gouvernement et la justice britanniques restent sourds au soutien que lui apportent un grand nombre de personnalités remarquables, parmi lesquelles l'ancien rapporteur spécial de l'ONU sur la torture Nils Melzer (auteur du livre *L'Affaire Assange : histoire d'une persécution politique*, Éditions Critiques, 2022), l'avocate prix Nobel de la paix Shirin Ebadi, le linguiste Noam Chomsky, l'ancien président de Médecins sans frontières Rony Brauman, la magistrate Eva Joly, le mathématicien Cédric Villani, le philosophe Edgar Morin, l'artiste Ai Weiwei...

De nombreuses organisations de défense des droits humains et de la liberté de la presse ont également réclamé l'abandon des poursuites contre Julian Assange : Amnesty International, la Ligue des droits de l'homme (LDH), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), Reporters sans frontières...

« L'Appel de Paris pour Julian Assange » demande la libération immédiate du journaliste australien et l'obtention de l'asile politique en France. Il a été signé par 50 organisations et médias.

La situation est urgente : **le 6 juin dernier, l'appel contre son jugement d'extradition a été rejeté par la Haute Cour britannique.** Julian Assange est menacé à brève échéance.

Ce qui se joue ici, en plus de la vie d'un homme, c'est la liberté d'informer et... d'être informé.

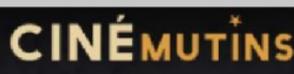
Défendre Julian Assange aujourd'hui, c'est défendre le travail et les droits des journalistes et des lanceurs d'alerte de demain. C'est défendre les principes démocratiques, au nom desquels Julian Assange a agi.

Privé de liberté depuis bientôt 13 ans, Julian Assange aura 52 ans le 3 juillet 2023.

Ce concert de soutien se doit d'être une étape marquante de la mobilisation de l'opinion publique et des médias pour Assange et ce qu'il symbolise.

Twitter : @ComiteAssange

Courriel : comitesoutienassange@protonmail.com



Fils Facebook correspondant à ce billet :

- <https://www.facebook.com/EtienneChouardOfficiel/posts/pfbid02Gm9x3JtgCjh57iJMjpBLnooHd9GbGjUzXmkWB9QRj4ZEYL81GExgm93ZvzwfjfQ11>
- <https://www.facebook.com/etienne.chouard/posts/pfbid0CjzVnbnujDV1ekp8LDEvDWGt8EGJiaBCU1nyQLzRbLTq9yNc87C5bKQNCUy9bPXgl>

Tweet correspondant à ce billet :

- https://twitter.com/Etienne_Chouard/status/1674027930127593476?s=20

Telegram correspondant à ce billet :

- <https://t.me/chouard/755>

[Nous ne sommes ni des citoyens, ni en démocratie, nous ne votons jamais \(Étienne Chouard, extrait d'une minute importante, ITV chez Kairos\)](#)

Juin 27, 2023

Vidéo originale intégrale, avec Kairos et Artémus :

[« Entrées précédentes](#)